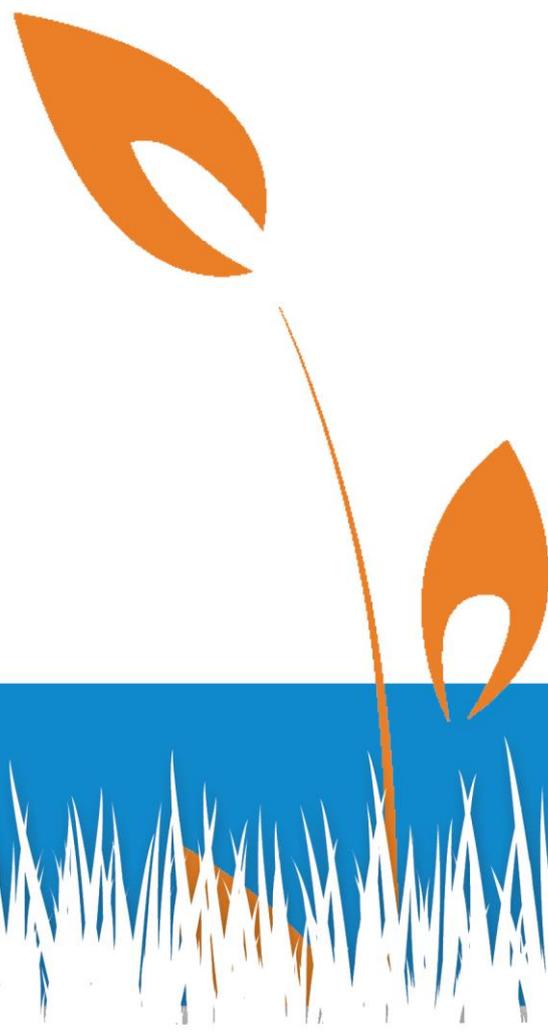


BILAN ANNUEL

Systeme d'assainissement de Denicé-les Bruyères

Année 2020



Sommaire

- A -	INFORMATIONS GENERALES	6
	A.1 - IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	7
	A.2 - DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	8
	A.3 – ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	11
- B -	BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	12
	B.1 – LES RACCORDEMENTS	13
	<i>B.1.1 – Les raccordements domestiques :</i>	13
	<i>B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.</i>	15
	B.2 – LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	17
	<i>B.2.1 Travaux d'entretien</i>	17
	<i>B.2.2 Programmation annuelle</i>	17
	<i>B.2.3 Programmation pluriannuelle</i>	19
	B.3 – LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	20
	B.4 – L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	21
	<i>B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :</i>	21
	B.5 – BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	23
	<i>B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance</i>	23
	<i>B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte</i>	25
	<i>B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Denicé- Les-Bruyères.</i>	27
	B.6–LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	27
	B.7– CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	28
- C -	BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	29
	PREAMBULE	30
	C.1 – BILAN SUR LES VOLUMES	31
	C.2 – BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	32
	C.3 – RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	33
	C.4 – CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	35
- D -	BILAN ANNUEL MILIEU NATUREL	36
	D.1 – PREAMBULE	37
	D.2 – SUIVI QUALITE DU NIZERAND SUR LE SYSTEME DE LA CAVBS	38
- E -	BILAN ANNUEL ARRETE DU 21 JUILLET 2015	39
	E.1 – PREAMBULE	40
	E.2– LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	40
	E.3– ANALYSE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET AUTOEVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU REGARD DES EXIGENCES DE L'AM DU 21-07-2015	40
	E.4- TRAVAUX ENVISAGES ET LEURS PERIODES DE REALISATION	43
- F -	INDICATEURS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYSTEME DE COLLECTE CAVBS ET DE SON UNITE DE TRAITEMENT	44
	ANNEXE I - LISTE DES USAGERS NON DOMESTIQUES	52
	ANNEXE II - BILAN ANNUEL DES CHARGES SUR L'UNITE DE TRAITEMENT	54
	BILAN SUR LES VOLUMES	55
	1 – <i>Volume entrant dans le système de traitement</i>	55
	2 – <i>Volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées</i>	58
	BILAN SUR LES CHARGES	59
	1- <i>La pollution entrant dans le système de traitement :</i>	59
	2 – <i>La pollution déversée en tête de station :</i>	60
	3 – <i>La pollution sortant du système de traitement :</i>	61
	4 – <i>Le calcul des rendements :</i>	62
	BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	63
	1 – <i>Les boues :</i>	63
	2 – <i>Les autres sous-produits :</i>	64
	3 – <i>Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :</i>	64

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	65
1 – <i>Quantité d'énergie consommée au cours de l'année</i> :	65
2 – <i>Quantités de réactifs consommés au cours de l'année</i> :	65
3 – <i>Eau potable consommée au cours de l'année</i> :	65
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTOSURVEILLANCE	66
1 – <i>Liste des faits marquants sur le système de traitement</i> :	66
2 – <i>Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement</i> :	67
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	68
ANNEXE III - INDICATEURS RPQS.....	69
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 2020 (INDICATEUR D204.0)	70

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Evolution annuelle des avis sur permis de construire d'usagers domestiques</i>	<i>14</i>
<i>Figure 2 : Evolution annuelle des demandes de raccordement domestique</i>	<i>14</i>
<i>Figure 3 : Evolution du traitement des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux</i>	<i>14</i>
<i>Figure 4 : Avis sur permis de construire</i>	<i>16</i>
<i>Figure 5 : Dépense annuelle des travaux d'entretien sur le système de collecte en €HT</i>	<i>17</i>
<i>Figure 6 : Gain en ECPP et en ECM pour une pluie mensuelle (6mn-6h)</i>	<i>18</i>
<i>Figure 7 : Progression des programmes annuels de travaux</i>	<i>18</i>
<i>Figure 8 : Taux de renouvellement annuel des réseaux de collecte</i>	<i>18</i>
<i>Figure 9 : Surveillance du système de collecte</i>	<i>20</i>
<i>Figure 10 : Opérations d'entretien du système de collecte</i>	<i>21</i>
<i>Figure 11 : indicateur de performance CAVBS</i>	<i>21</i>
<i>Figure 12 : Evolution de la quantité de sous-produits évacués en tonnes</i>	<i>22</i>
<i>Figure 13 : Synoptique réseau CAVBS</i>	<i>24</i>
<i>Figure 14 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS</i>	<i>25</i>
<i>Figure 15 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte en 2020</i>	<i>26</i>
<i>Figure 16 : Caractérisation et nombre de pluies 2020</i>	<i>26</i>

- A - Informations générales

A.1 - Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :	060000469074	
Nom :	AG DENICE LES BRUYERES			
Taille en EH (= CBPO) :	2565 (ANNEE 2020)			
Système de collecte		Code Sandre :	06 08 69074 004	
Nom :				
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif	14.2% Unitaire	85.8% Séparatif
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	CAVBS			
Personne à contacter :	C.SEBASTIAN/ 04 74 03 32 64 / c.sebastian @agglo-villefranche.fr			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	06 09 69074 004	
Nom :	UDEP LES BRUYERES			
Lieu d'implantation :	DENICE (69074)			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	CAVBS			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Qpointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	180/270	720	130	4500
Temps pluie				
Débit de référence :	1440 m ³ /j (source : PC95 sur période 2015-2020)			
Charge entrante : (année 2020)	En kg DBO ₅ /j	153.9	En EH :	2565
File EAU :	Type de traitement :	Prétraitement - Traitement primaire - traitement secondaire		
	Filières de traitement :	Boues activées		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation naturelle		
	Filières de traitement :	de Lit de roseaux		
Exploitant :	VEOLIA EAU			
Personne à contacter :	Hervé POULAT 06 34 62 08 89			
Milieu récepteur		Code Sandre :	FRDR10619	
Nom :	Le Nizerand			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	Le Nizerand		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	4 l/s			

A.2 - Description du système d'assainissement

Le service assainissement est géré au niveau intercommunal par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Les compétences liées au service sont les suivantes :

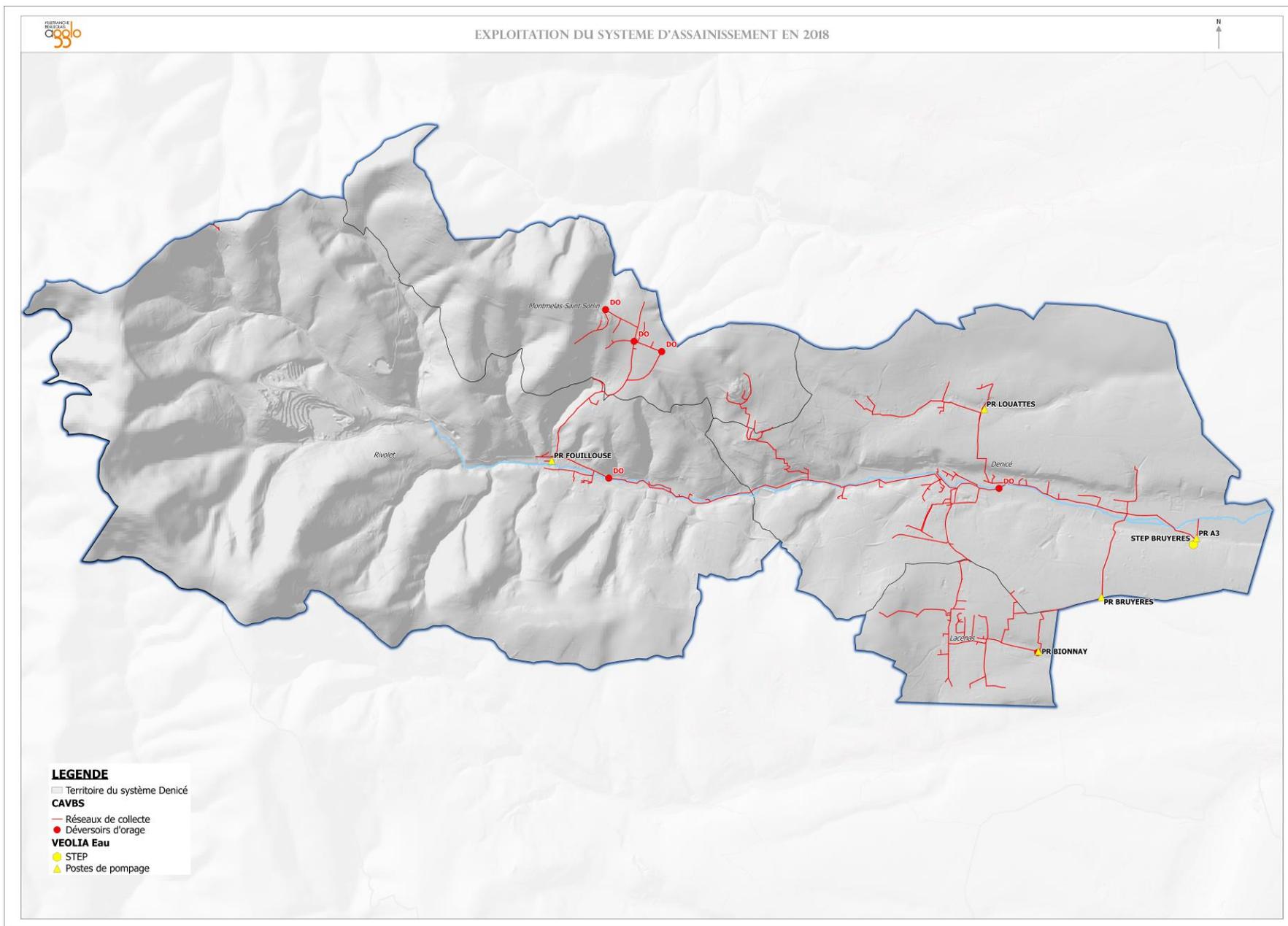
- Collecte ;
- Transport ;
- Traitement ;
- Elimination des Boues ;
- Eaux pluviales.

Le système d'assainissement de Denicé-les Bruyères est composé des communes suivantes, situées sur le territoire de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône :

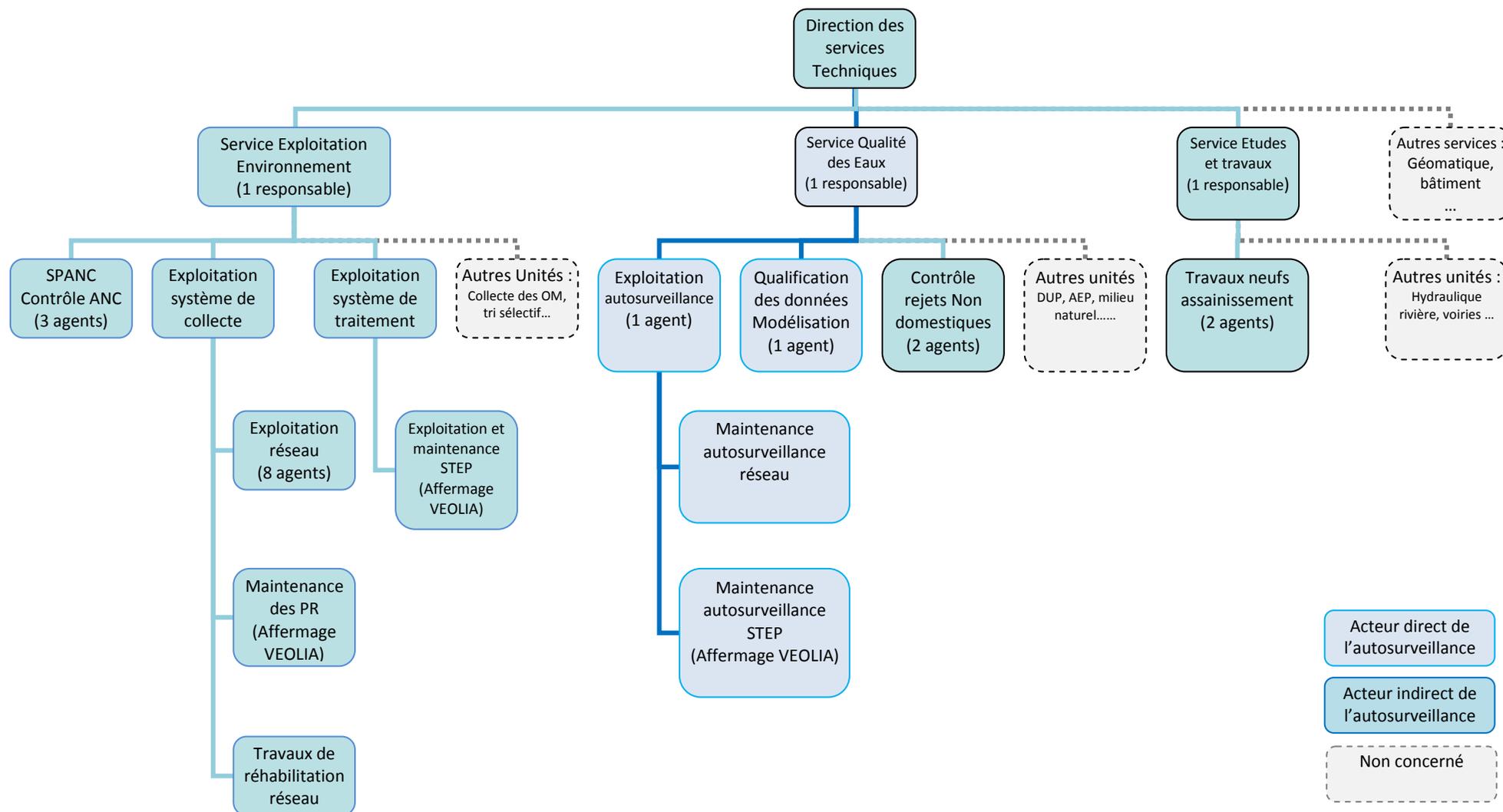
- Denicé ;
- Montmelas-Saint-Sorlin ;
- Lacenas ;
- Rivolet.

Le linéaire du réseau public d'assainissement est de 31.50 kilomètres dont 4.47 km de réseau unitaire et 27,03 km de réseau séparatif eaux usées.

La carte ci-dessous a pour objectif de présenter de manière synthétique le patrimoine, le mode de gestion et les différents acteurs intervenant sur le système d'assainissement de Denicé-les Bruyères.



Le présent logigramme a pour but de présenter uniquement les différents acteurs (en équivalent temps-plein) et les structures intervenant dans le cadre de la compétence assainissement, de manière simplifiée et plus particulièrement dans le cadre de l'auto-surveillance sur les 8 systèmes de la CAVBS.



A.3 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système d'assainissement

Communes	Année du dernier règlement d'assainissement	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Denicé	2017	2010	2010	2010	En cours	En cours
Montmelas-Saint-Sorlin						
Lacenas						
Rivolet						

❖ Schéma directeur d'assainissement : Année 2010

Les points sensibles du schéma directeur d'assainissement sont :

- la recherche des eaux claires parasites,
- le diagnostic du réseau,
- la mise en séparatif du réseau assainissement pour certains secteurs,
- la définition d'un programme de travaux en vue de la réhabilitation des réseaux eaux usées.

❖ Etude diagnostique : 2010 (Globale).

- Conclusions de l'étude diagnostic :

Mise en séparatif du réseau d'assainissement, diminution des eaux claires parasites, mise en place d'un programme de travaux pluriannuel

- Echancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostique :

Nature des travaux à réaliser	Année de réalisation prévue	Durée des travaux
Déconnection des eaux pluviales les meules	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Déconnection des eaux pluviales fossé rue du cimetière Denicé	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Déconnection des eaux pluviales fossé eaux pluviales rd504 Denicé	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Trop plein Rivolet le Moulin	programme pluriannuel	réalisé
Montmelas remplacement rejet direct	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Mise en séparatif Montmelas centre	programme pluriannuel	En cours
Rivolet mise à la cote des tampons eaux usées	2011	réalisé

❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2010

❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : En cours

- B - Bilan annuel sur le système de collecte

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans le système d'assainissement)	Code INSEE	(A) Population totale du système d'assainissement ¹	Population raccordable du système d'assainissement ²	Nombre total de branchements ³ (abonnements)	(B) Population raccordée ⁴	Taux de raccordement (B)/(A)
MONTMELAS SAINT SORLIN	69137	507	452	181	452	89,1%
LACENAS ⁵	69105	997	937	469	937	94,0%
DENICE	69074	1531	1 149	438	1 149	75,1%
RIVOLET	69167	585	424	147	424	72,5%
Total		3620	2 962	1 235	2 962	81,8%

- La population totale est celle de la commune (donnée récupérée sur le site de l'INSEE).
- La population raccordable correspond à la population effectivement raccordée au réseau : aucun dispositif ANC en zonage collectif n'est recensé.
- Le nombre total de branchement correspond au nombre d'abonnés à la redevance assainissement (données exploitant).
- La population raccordée correspond à la différence entre la population totale de la commune et le nombre d'installations en assainissement non collectif sur la commune. Un coefficient de 2.4 habitants par habitation est appliqué.
- Le taux de raccordement représente le pourcentage d'habitants raccordés au réseau sur l'ensemble de la commune. Le pourcentage d'habitants raccordés au réseau en zonage assainissement collectif est égal à 100% (population raccordable = population raccordée).

¹ INSEE 2018 sur chaque commune (applicable au 01/01/2021)

² Population raccordable = Population raccordée : absence de dispositif ANC en zonage collectif

³ Données Veolia et SUEZ (RPQS 2020) : Nombre d'abonnés à la redevance assainissement

⁴ Population totale (A) – (nombre installations en ANC x 2.4) [Données RPQS ANC 2019]

⁵ Données communes avec le système de Lacenas

Sur l'année 2020 le service Environnement a enregistré 6 demandes de raccordements domestiques et a porté 34 avis sur l'instruction de permis de construire selon la répartition suivante.

Figure 1 : Evolution annuelle des avis sur permis de construire d'usagers domestiques

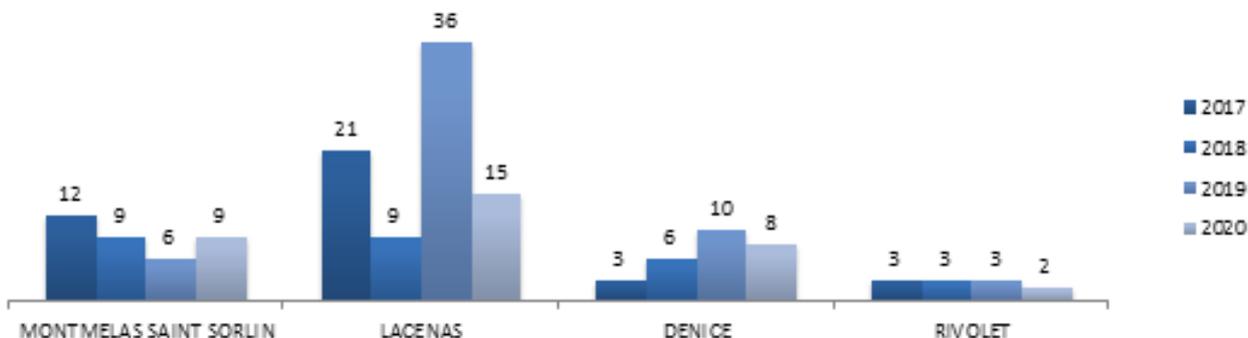


Figure 2 : Evolution annuelle des demandes de raccordement domestique

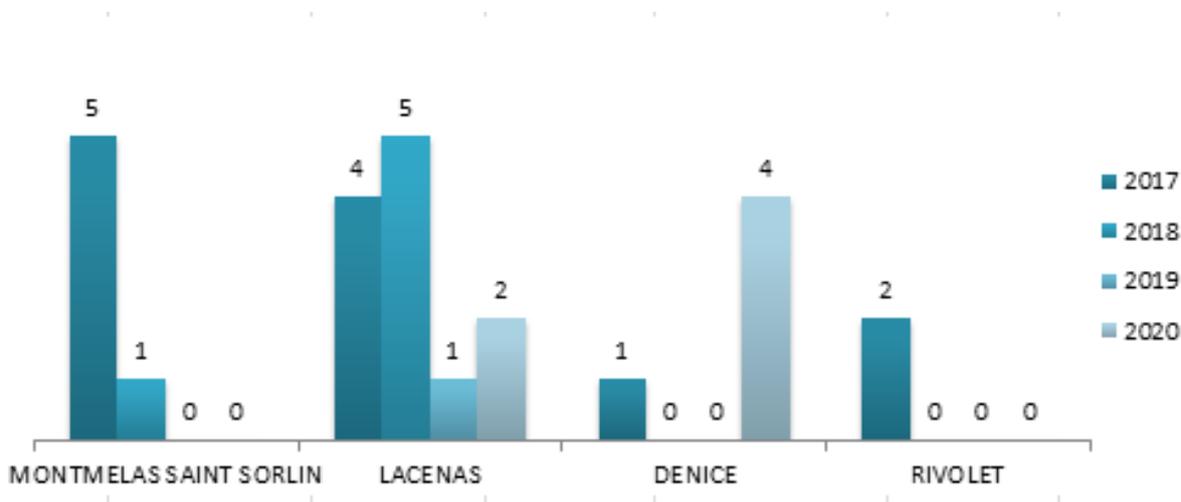
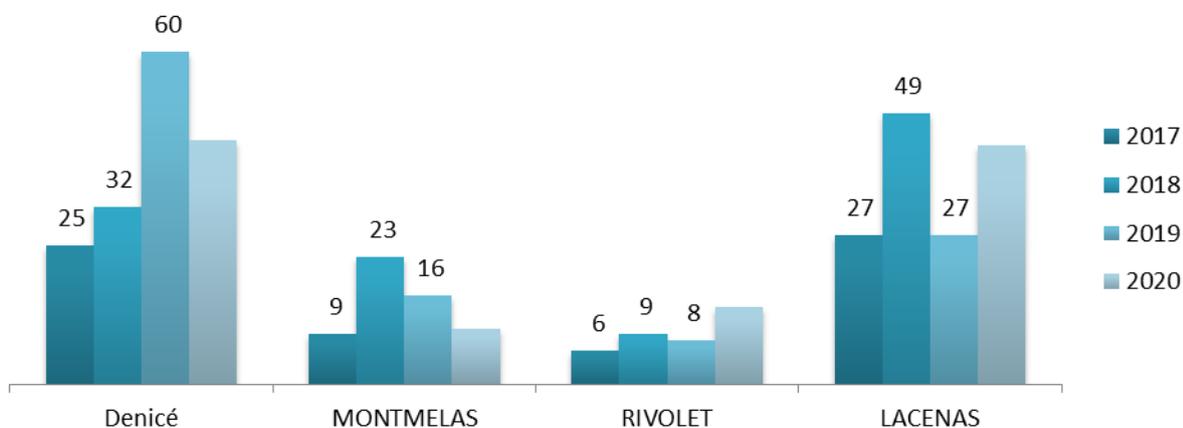


Figure 3 : Evolution du traitement des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

La liste des établissements raccordés est présentée en Annexe I.

Depuis 2013, un service gère en régie directe le contrôle des rejets des effluents non domestiques sur le territoire. 1,5 Équivalents temps-plein sont dédiés à ces missions qui comprennent en outre :

- Le contrôle des rejets non domestiques ;
- L'avis sur les documents d'urbanisme pour la partie assainissement collectif ;
- Les diagnostics assainissement des établissements ;
- L'établissement des autorisations spéciales de déversement ;
- Le suivi des rejets non domestiques.

Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'acte administratif qu'est la convention spéciale de déversement n'est plus utilisé sur le présent système de collecte. Seule est délivrée l'autorisation spéciale de déversement qui reprend certains éléments présents dans les conventions.

Il existe deux types d'autorisations spéciales de déversement :

- L'autorisation simple,

Délivrée pour 5 ans avec reconduction tacite et auto-surveillance quinquennale.

- L'autorisation assujettie à coefficient de pollution,

Elle est délivrée pour 5 ans sans reconduction et avec une facturation spécifique calculée sur les charges rejetées avec une auto-surveillance à minima annuelle.

Les limites de rejets autorisées pour chaque acte sont les suivantes :

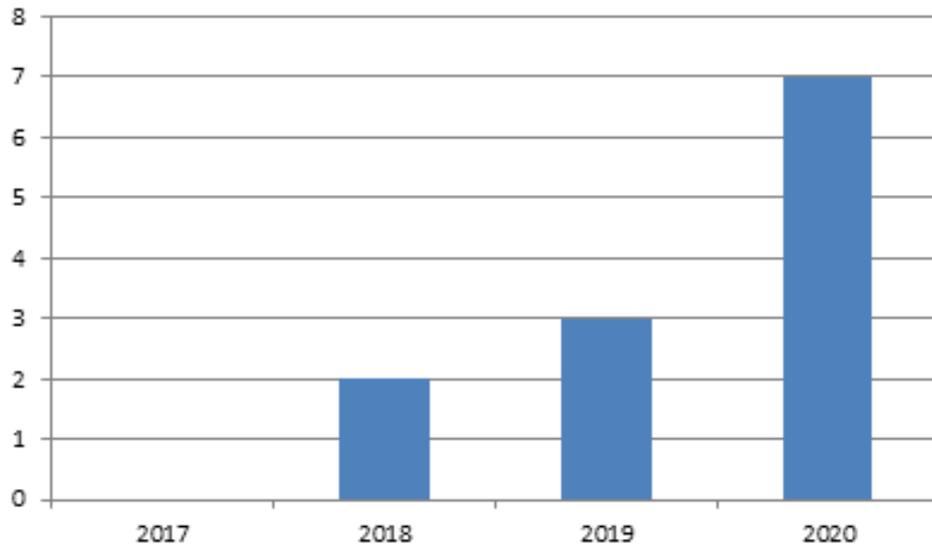
Paramètres (mg/l)	valeurs limites des rejets autorisés en mg/l avec coefficient de pollution	valeurs limites des rejets autorisés en mg/l sans coefficient de pollution
DBO ₅	800	250
DCO	2000	750
MES	600	300
NGL	150	80
P _t	50	20
Indice HCT	5	0,05
Indice Métox	1,53	1,53

Les établissements assujettis au coefficient de pollution sont contrôlés annuellement sur leur rejet N-1. Les résultats analytiques sont traités et notifiés sur janvier et février de l'année N et les résultats sont intégrés au bilan annuel d'auto-surveillance en mars de la même année.

Depuis le passage en régie en 2017, aucun des établissements recensés sur le territoire ne dispose d'une autorisation spéciale de déversement. Un établissement est en cours de régularisation.

Le service en charge du contrôle des rejets non domestiques a enregistré 7 demandes d'avis d'urbanisme sur le système d'assainissement de Denicé.

Figure 4 : Avis sur permis de construire



B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

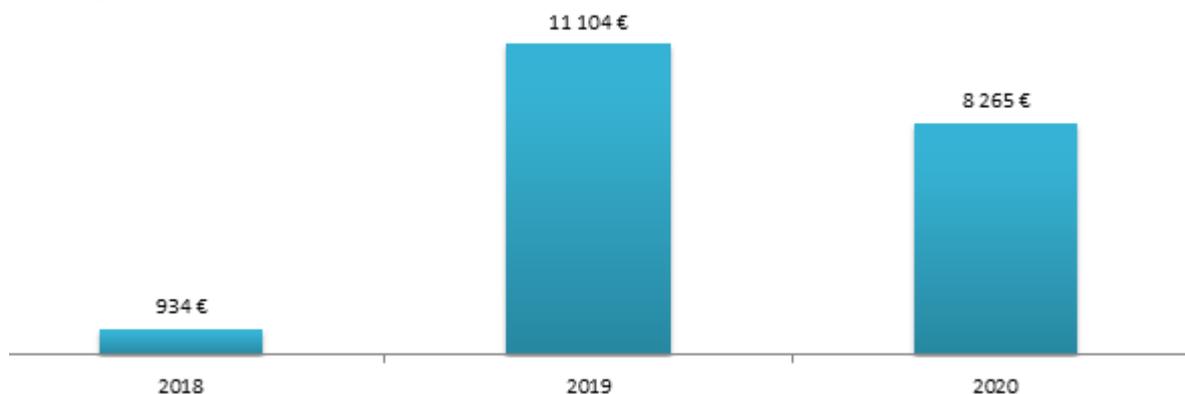
B.2.1 Travaux d'entretien

Ces travaux consistent essentiellement au :

- Remplacement ou re-scelllement de grilles.
- Remplacement ou re-scelllement de tampons de chaussée et de trottoir.
- Réparations ponctuelles de canalisation ou de branchement.

Le montant total de ces travaux s'élève à 8 265 € HT.

Figure 5 : Dépense annuelle des travaux d'entretien sur le système de collecte en €HT



B.2.2 Programmation annuelle

Il n'y a eu aucuns travaux réalisés au cours de l'année 2020 sur Denicé, Rivolet, Lacenas ou Montmelas Saint Sorlin.

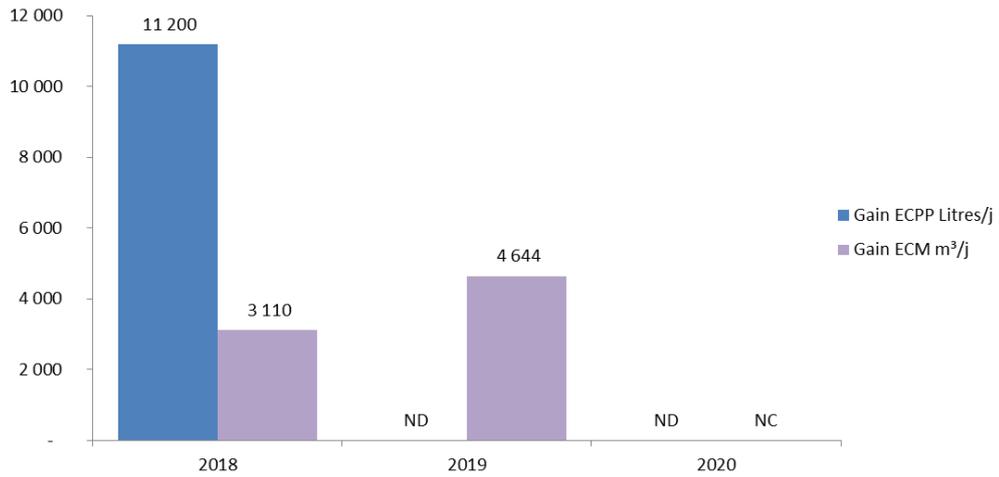
Le gain ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) est déterminé à partir de la campagne métrologique préalable aux opérations de travaux, et à partir des minimas nocturnes entre 3 et 5h.

Le gain ECM (Eaux Claires Météoriques) est calculé à partir des données de dimensionnement des conduites lors de la mise en séparatif de réseaux en considérant une pluie de référence qui est ici une pluie calculée sur une occurrence mensuelle (6mn-6heures) à partir des coefficients de Montana Mâcon.

ND : Non déterminée, les travaux n'ont pas fait l'objet d'une campagne métrologique préalable.

NC : Non concerné car l'exécution des travaux de réhabilitation ne permet pas de déterminer un gain d'eaux claires météoriques ou parasites.

Figure 6 : Gain en ECPP et en ECM pour une pluie mensuelle (6mn-6h)



Le graphique ci-dessous présente le taux d'avancement des programmes de travaux.

Figure 7 : Progression des programmes annuels de travaux

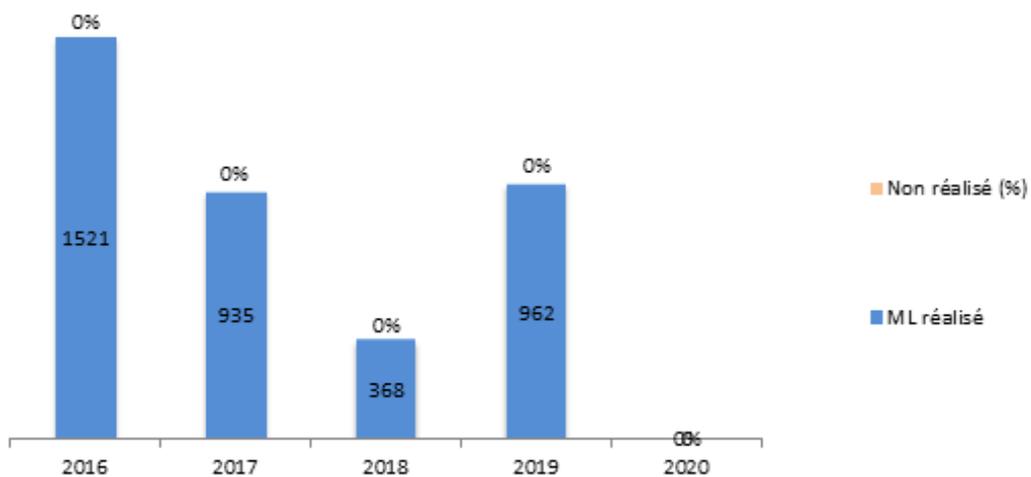
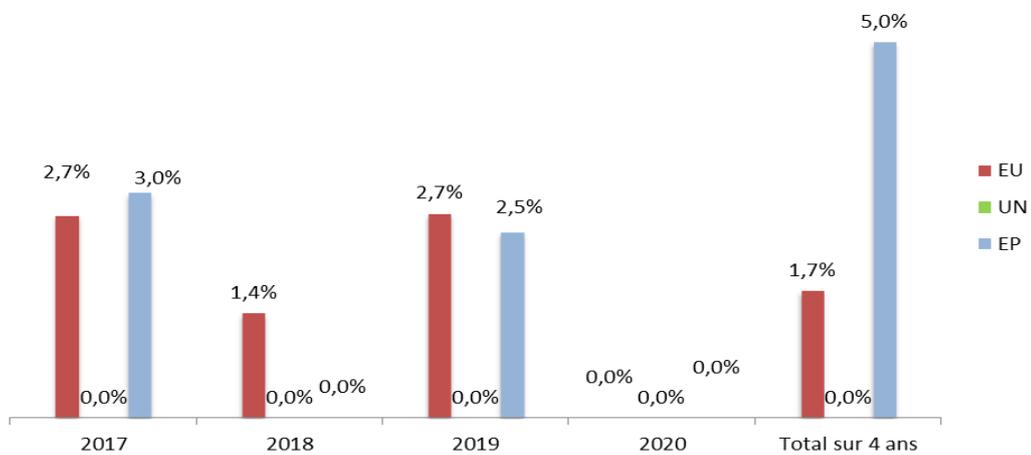


Figure 8 : Taux de renouvellement annuel des réseaux de collecte



B.2.3 Programmation pluriannuelle

Cette programmation est issue des préconisations du schéma directeur et est inscrite dans le Contrat d'agglomération sur 2017-2021.

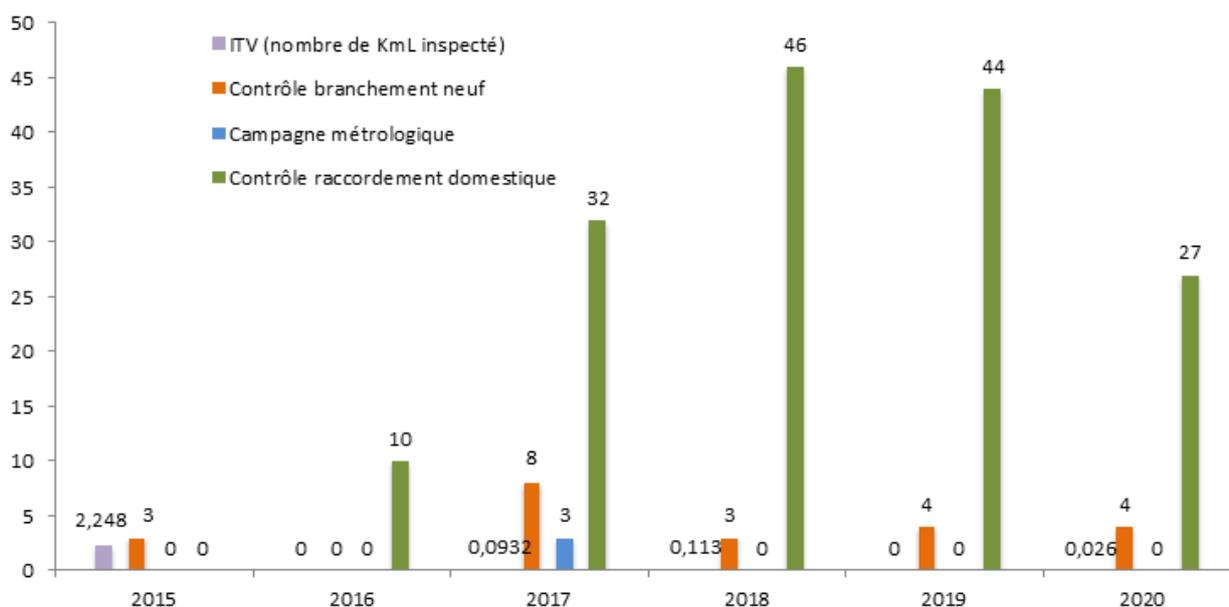
Projet en cours	Date de démarrage / début d'opération	Progression		Objectif de finalisation	Commentaires
SDA pluvial	2017	40%		2021	
PAC DLE	2018	100%		2019	Nouvel arrêté n°DDT_SEN_2020-01-14-D2

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Le contrôle et la surveillance du système de collecte s'articulent autour des points suivants :

- Contrôle des raccordements par colorant ;
- Inspections télévisées des réseaux ;
- Campagne temporaire métrologique d'une durée de 1 à 2 mois en vue de sectoriser les eaux claires parasites et affiner les modèles numériques.

Figure 9 : Surveillance du système de collecte



La surveillance des rejets non domestiques se traduit par :

- Un contrôle de la conception (avis sur les permis de construire) et de la réalisation (visites de chantier, contrôle à la teinte) d'installations neuves générant des rejets d'effluents industriels,
- Un contrôle des rejets : observation visuelle et olfactive, prélèvement ponctuel, mesures sur 24h ou plus,
- La mise en place d'autorisations de raccordement de déversement (sur les établissements neufs comme sur ceux existants), définissant les conditions administratives, techniques et financières du raccordement de ces effluents,
- Un contrôle des études et travaux de mise en conformité des établissements existants : plans, réseaux séparés, dispositifs de contrôle, installations de prétraitement....

Sur 2020, aucune opération de contrôle de rejet non domestique n'a été réalisée.

B.4 – L’entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d’entretien du système de collecte :

Les différentes opérations d’entretien du système de collecte sont les suivantes :

- Nettoyage grilles et avaloirs ;
- Curage réseaux ;
- Nettoyage des déversoirs d’orage ;
- Nettoyage des bassins de dépollution ;
- Dératisation.

Figure 10 : Opérations d’entretien du système de collecte

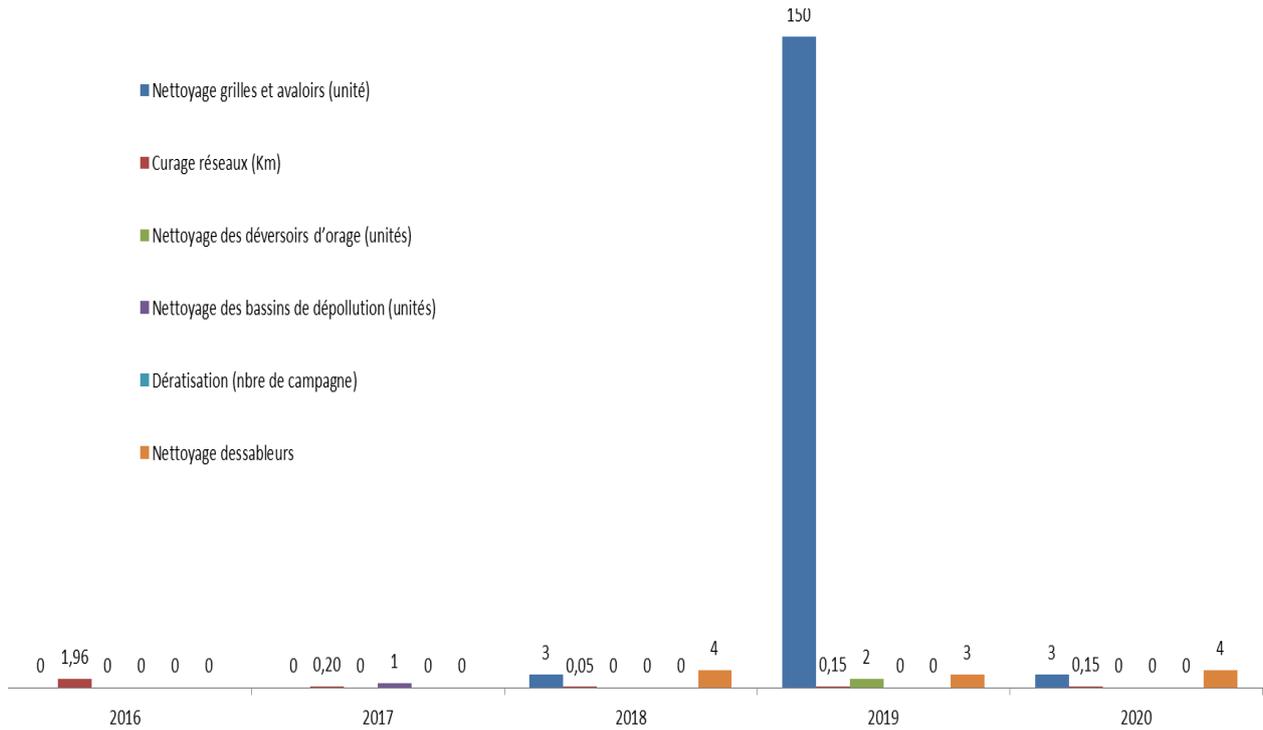
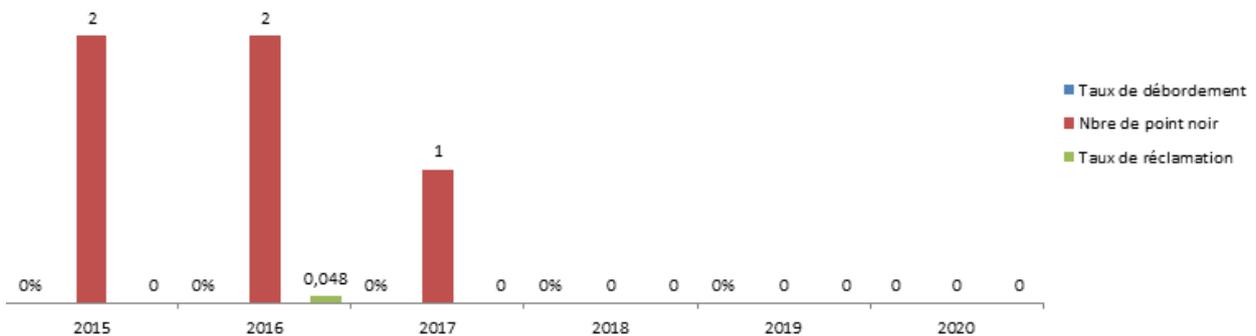


Figure 11 : indicateur de performance CAVBS

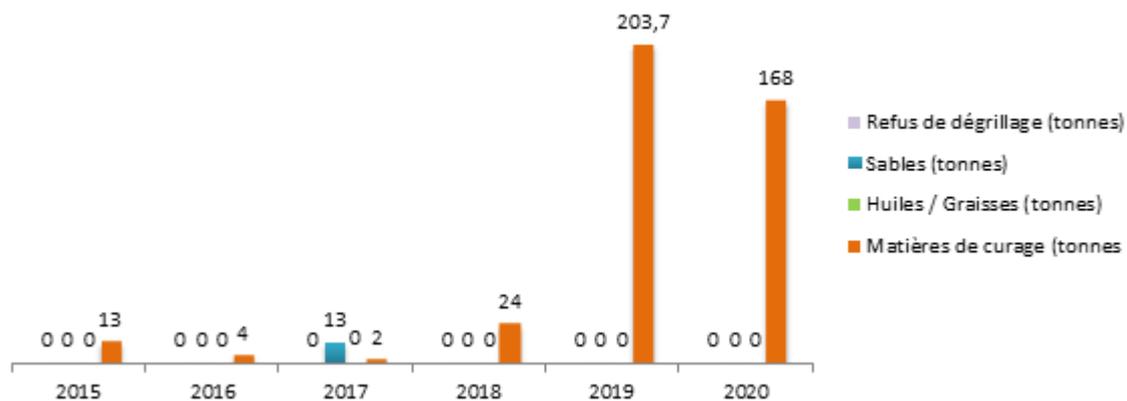


B.4.2. – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	-	-
Sables	-	-
Huiles / Graisses	-	-
Matières de curage	168 tonnes	STEP de Villefranche

La quantité en masse indiquée correspond au cumul des systèmes Villefranche-sur-Saône, Vauxonne, Denicé, Lacenas et St Cyr.

Figure 12 : Evolution de la quantité de sous-produits évacués en tonnes



B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance

Le système d'assainissement contient 5 déversoirs d'orage. Ceux-ci présentent une charge organique <120 kg de DBO₅/j. Le milieu récepteur est la rivière du NIZERAND.

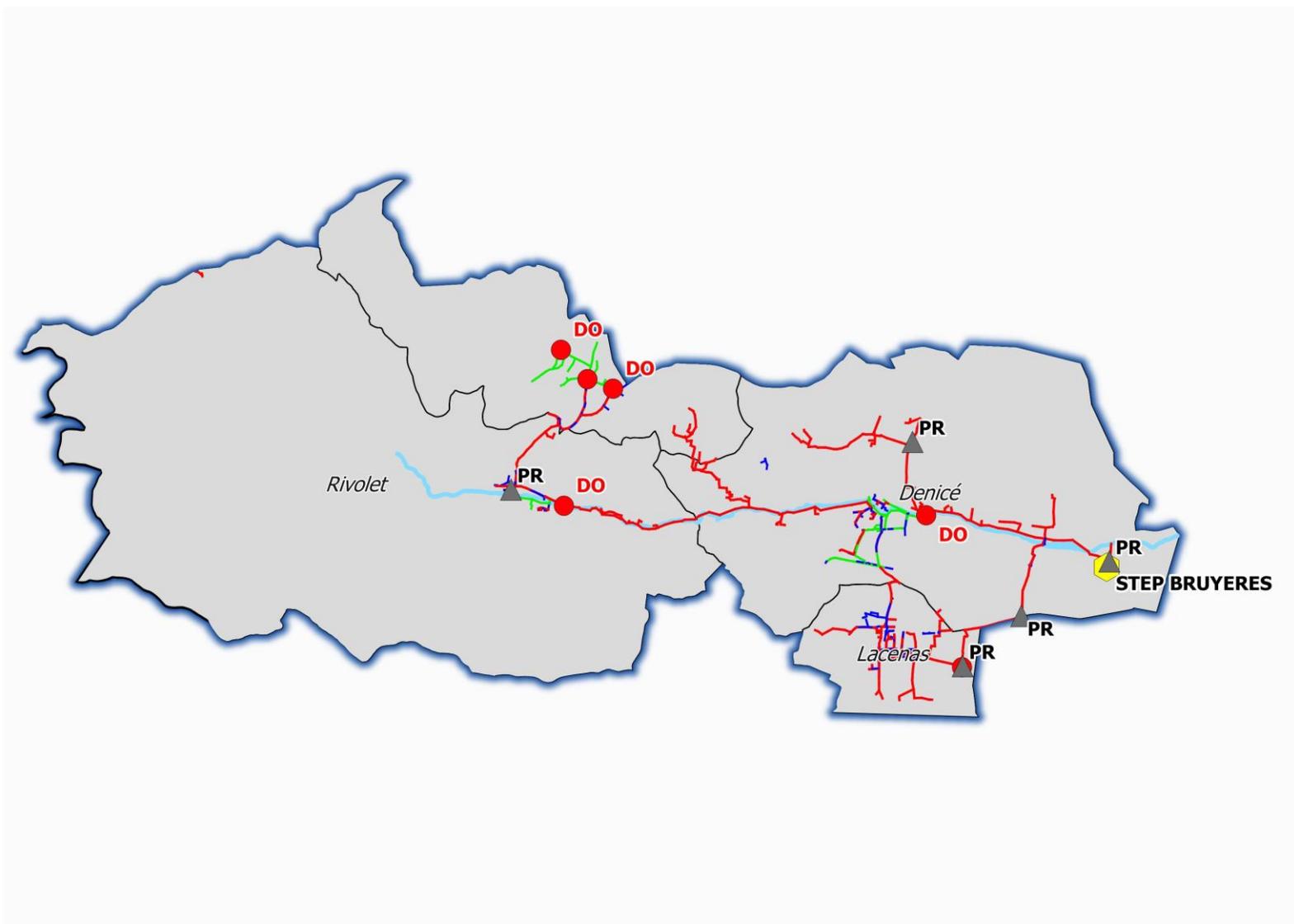
Caractéristique des déversoirs d'orages	Nombre	Dont équipé
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique > 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique >= 120 kg/j de DBO ₅ (2 000 EH) et <= 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents équipements sur le système d'assainissement.

Code Sandre et libellé du type de point	Nombre de points déterminés dans l'auto-surveillance réglementaire	Commentaires
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 120 et ≤ à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
R1 – « Déversoir d'orage non soumis à auto-surveillance réglementaire »	5	-
R2 – « Point caractéristique du système de collecte »	-	-
R3 – « Effluent non domestique entrant dans le système de collecte »	-	-

Le synoptique page suivante présente la localisation des ouvrages et des points de déversement.

Figure 13 : Synoptique réseau CAVBS

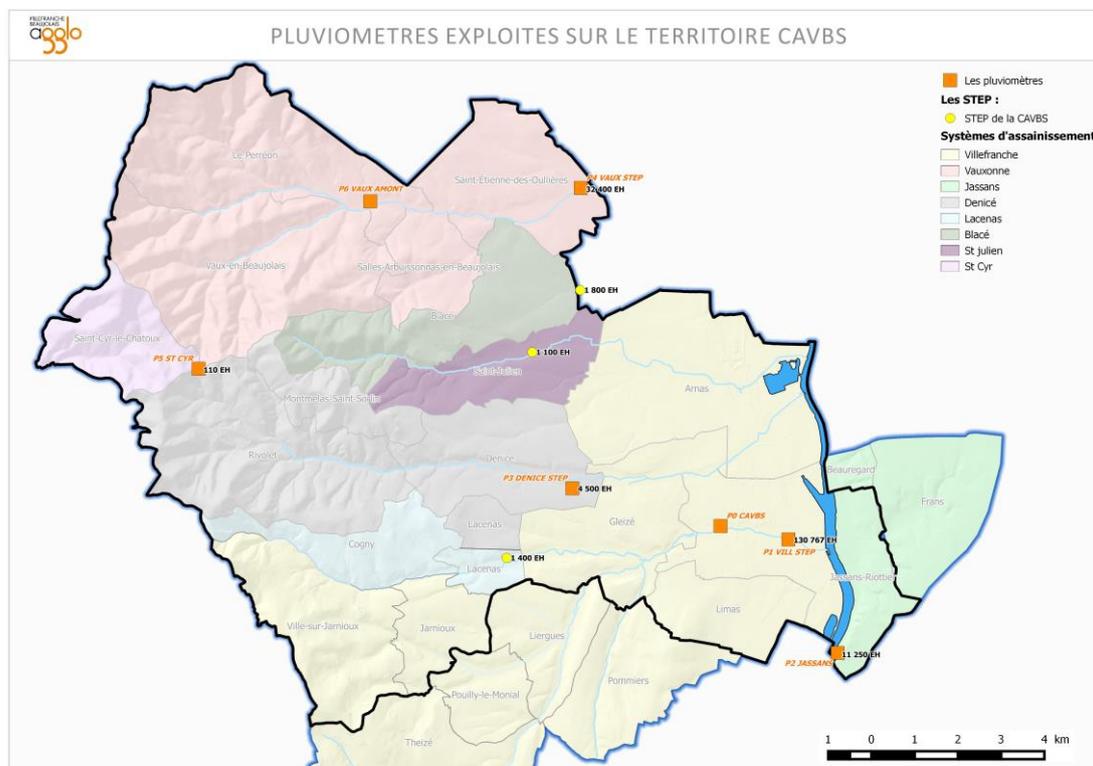


B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

B.5.2.1 - Pluviométrie annuelle

La pluviométrie annuelle est mesurée au travers d'un pluviomètre à augets sur le site de la station d'épuration de Denicé-les Bruyères.

Figure 14 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS



La pluviométrie annuelle de 2020 a été plus faible que celle de l'année 2019 : 627 mm en 2020 pour 774,4 mm en 2019. Ce sont néanmoins toujours les mois de juin, octobre et décembre qui concentrent 54 % de la pluviométrie de l'année.

En 2020, on compte 149 jours de pluie pour 153 événements pluvieux.

Un jour de pluie correspond au cumul pluviométrique en mm par jour entre minuit et minuit. Un événement pluvieux est comptabilisé et commence dès la mesure d'une intensité moyenne max de 0.4 mm en 30 minutes et se termine 6h après la dernière mesure enregistrée.

Figure 15 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte en 2020

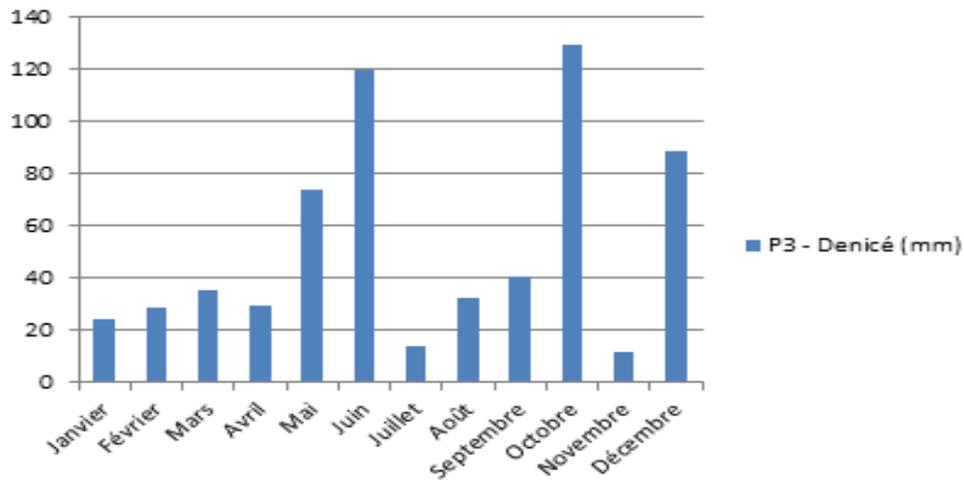
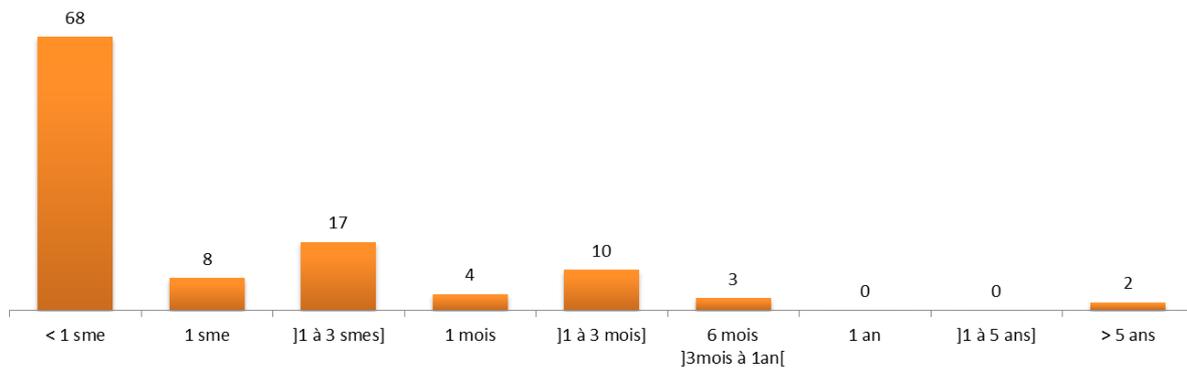


Figure 16 : Caractérisation et nombre de pluies 2020



B.5.2.2 Bilan par temps de pluie

Non concerné car $DO < 120 \text{ kg de DBO}_5/\text{j}$.

B.5.2.3 Bilan par temps sec

Non concerné car $DO < 120 \text{ kg de DBO}_5/\text{j}$.

B.5.2.4– Bilan sur les trop plein des postes de relèvement (Art.17)

Non concerné car $PR < 120 \text{ kg de DBO}_5/\text{j}$.

Nom du Poste de relèvement	Date de début	Date de fin	Durée	Type événement	Description de l'évènement	Volume rejeté en m ³ (estimation)
Bionnay	02/11/20	06/11/20	5 jours	incident	Arrêt du pompage suite à des erreurs humaines. Cf. fiche NC 2020 11 02 SC	339
Bruyères	19/11/20	20/11/20	15 heures	incident	Arrêt du poste suite à un accident de la route Cf fiche NC 2020 11 19 SC	103

B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Denicé-Les-Bruyères.

Non concerné car $DO < 120 \text{ kg de DBO}_5/\text{j}$.

B.6–Liste des faits marquants sur le système de collecte

Le tableau suivant présente de façon exhaustive les différents faits marquants étant intervenus sur le réseau.

N° fiche	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
					(arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)		
NC 2020 11 02 SC	02/11/20	06/11/20	5	Oui	Incident	Arrêt du pompage suite à des erreurs humaines.	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DBO_5 et Pt. 06/11 : redémarrage du pompage 07/11 : nettoyage du cours d'eau
NC 2020 11 19 SC	19/11/20	20/11/20	2	Oui	Incident	Arrêt du poste suite à la dégradation de son armoire électrique lors d'un accident de la route	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DBO_5 , DCO, NH_4 et Pt. 20/11 : réparation provisoire permettant le redémarrage du poste

B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Pérennisation du programme de travaux identifié par le schéma directeur de 2010.

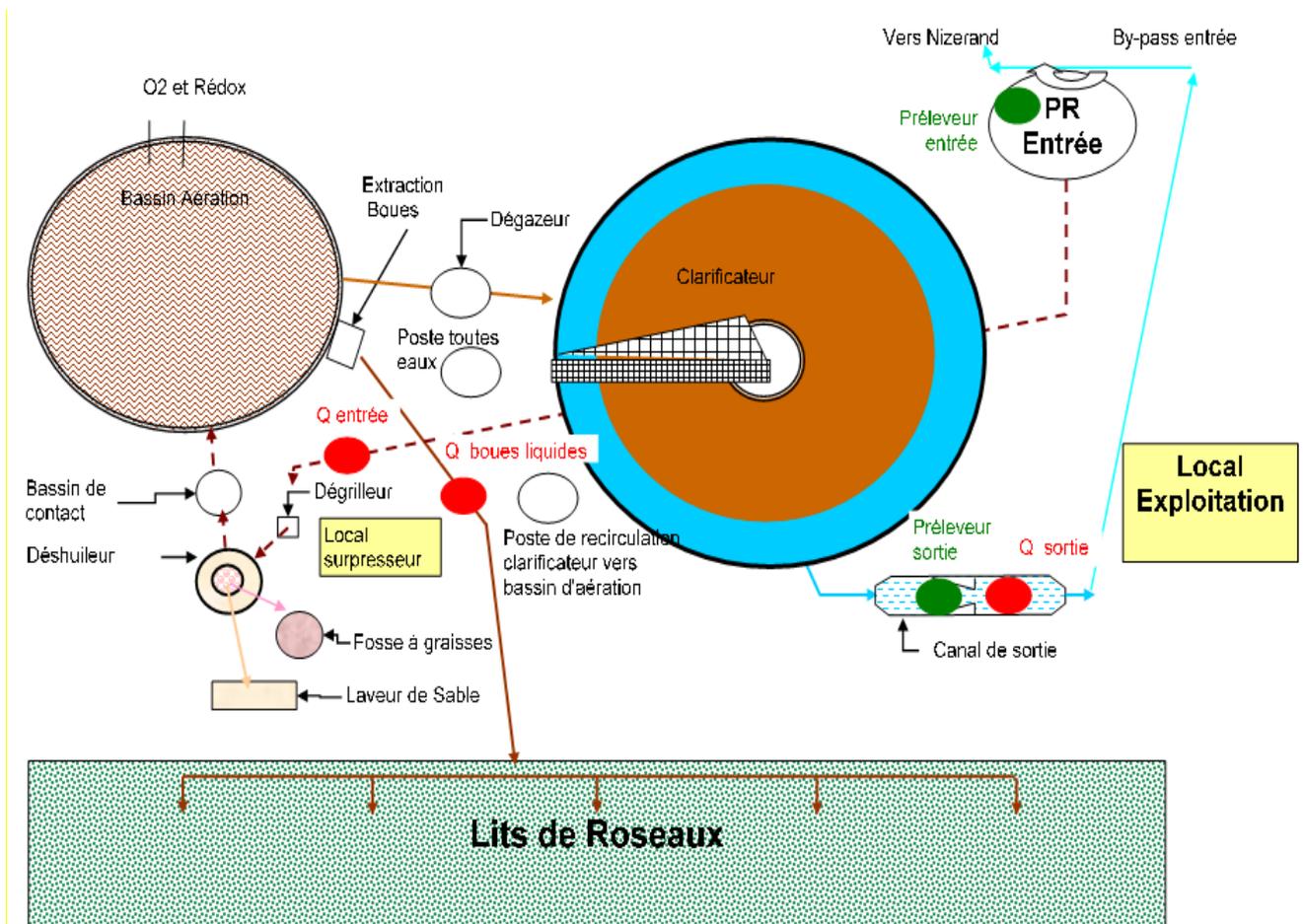
- C - BILAN ANNUEL sur le système de traitement

PREAMBULE

Le système de traitement de Denicé-Les Bruyères est de type boue activée-aération prolongée. Cette station a été construite par MSE et mise en service en 2008. Son milieu récepteur est le Nizerand.

La figure suivante présente une synthèse du dispositif de traitement.

Figure 17 : Synoptique de la station d'épuration actuelle



Une campagne milieu S3E ainsi qu'une étude d'amélioration des équipements de traitement de la station d'épuration ont été menées en 2016. A partir des conclusions de l'étude milieu (faible impact des rejets de la station sur le Nizerand aval) et de l'impossibilité technico-économique d'améliorer le traitement existant, il a été choisi de proposer de nouvelles normes de rejet (concentration ou rendement) dans le but d'atteindre le « bon état » du Nizerand à l'aval. De nouvelles normes, calculées par une méthodologie validée, ont été proposées par la Collectivité aux services de l'Etat. La DDT a validé ces normes au début de l'année 2019.

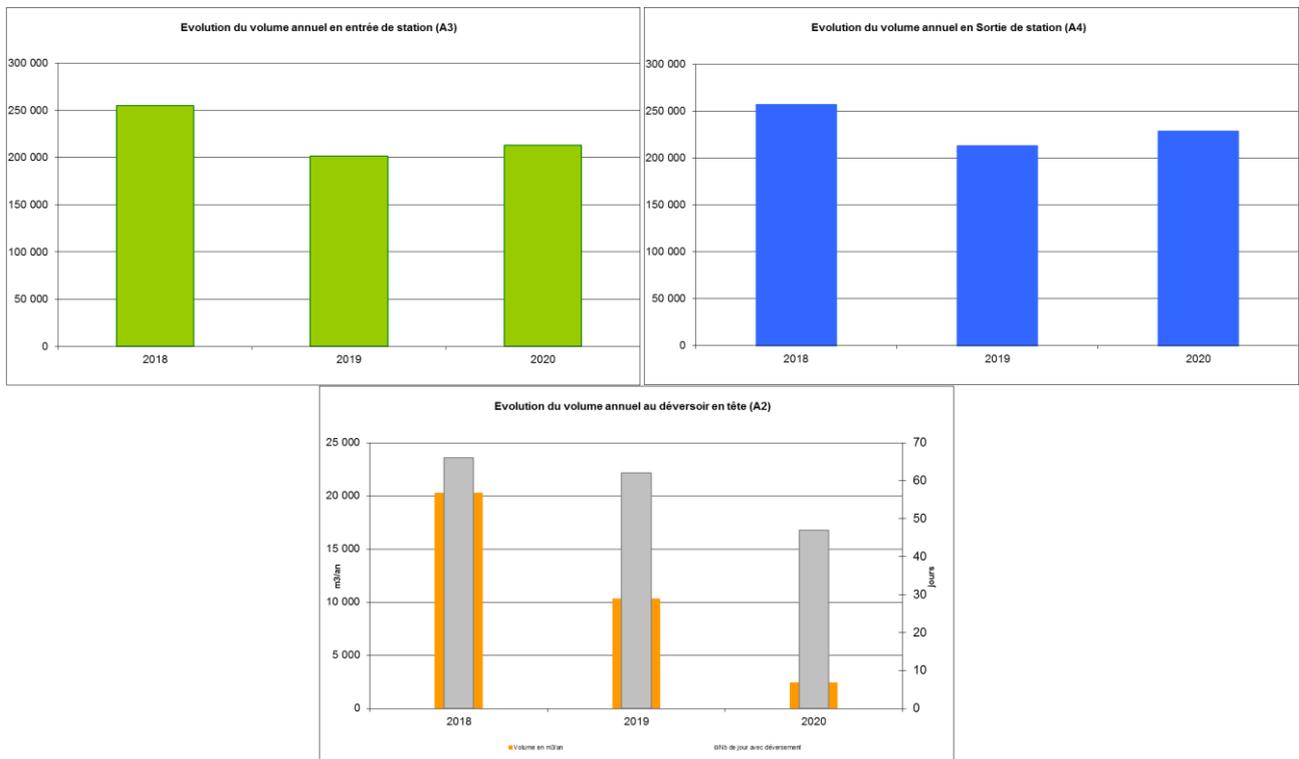
Un porter à connaissance pour l'établissement de nouvelles normes de rejet a été déposé courant 2019 auprès des services instructeurs de la DDT. Le nouvel arrêté préfectoral présentant ces normes de rejet a été émis début 2020.

L'analyse de conformité 2020 est réalisée au regard de ces nouvelles prescriptions locales et au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.

C.1 – Bilan sur les volumes

Le tableau ainsi que les graphiques ci-dessous présentent l'évolution sur plusieurs années des volumes totaux annuels (en m³) aux entrées et sorties du système de traitement. Ces volumes totaux annuels sont établis à partir des données relevées chaque jour.

		2018	2019	2020	Diff N/N-1 (%)
[mm/an]	Pluviométrie	795	774.4	627,6	-23,5 %
[m3/an]	Entrée A3	255089	201496	212844	+ 5,6 %
	Sortie A4	256968	212965	228600	+ 6,8 %
	Déversoir en tête de station A2	20238	10326	2407	- 76,7 %



Nombre de jours avec déversement A2	2018	2019	2020
Déversoir en tête de station A2	66	61	47

On note une légère hausse (+5,6%) du volume entrant malgré une pluviométrie en baisse par rapport à 2019.

On note pour 2020 un total de 47 déversements en tête de station. 41 déversements ont lieu par temps de pluie et 1 lors d'un ressuyage d'une journée. 5 déversements ont lieu par temps sec en raison du dysfonctionnement du poste de relevage entrée station décrit dans la fiche NC 2020-10-07 ST.

Le volume déversé en tête de station est en nette diminution (- 77%) Il s'établit à 1.1 % des volumes reçus par le système.

Le débit de référence de la station (1440 m³/j) est dépassé à 11 reprises dans l'année.

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

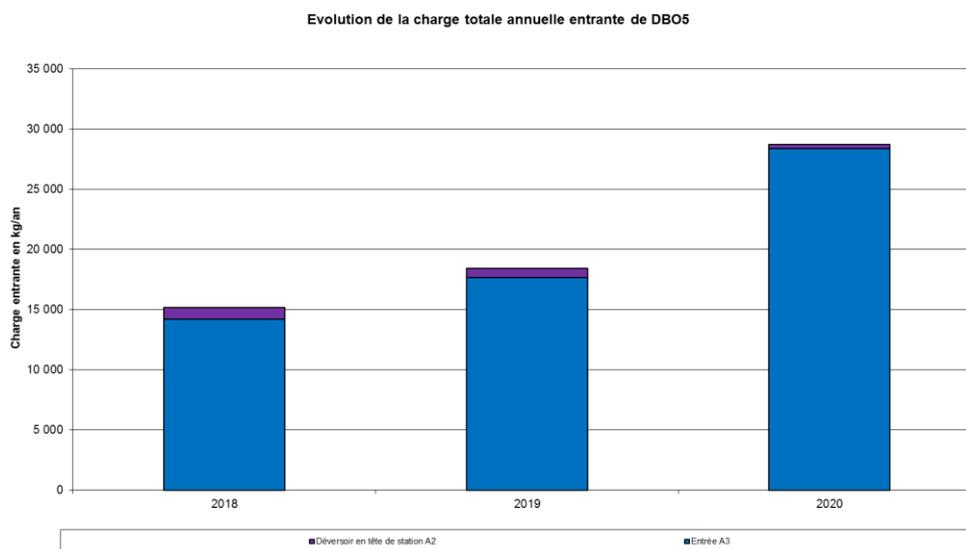
C.2.1 – Evolution des charges entrantes totales annuelles :

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent l'évolution sur 3 années des charges entrantes totales annuelles dans le système de traitement.

A noter qu'il n'y a pas d'apport extérieur sur la file eau.

DBO ₅ :		2018	2019	2020
Entrée A3		14191	17661	28 396
Déversoir en tête de station A2		965	792	321
Entrée système A3 + A2		15 061	18 453	28 717

données en kg/an



La charge en entrée de station est en hausse de 61 % par rapport à 2020. Cette hausse ne semble pas relever d'une réalité physique (absence d'évolution notable au niveau des raccordements) mais provient vraisemblablement des incertitudes liées au calcul de la charge annuelle à partir de 12 bilans journaliers. La charge annuelle déversée est en baisse en lien avec la baisse du volume déversé.

C.3 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4) et du déversoir en tête de station (A2).

Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		PT		pH	T°
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	pH sortie A4	T° sortie A4 (°C)
Débit journalier de référence (m3/j)		<=1440											
Capacité nominale constructeur (Kg DBO5/j)		270											
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		4		4		12	12
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		4		4		12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	95,3	8,99	92,9	20,93	97,2	3,31	82,6	7,87	87,6	0,89	7,8	15,9
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		4		12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	95,3	8,99	92,9	20,93	97,2	3,31	82,6	7,87	87,6	0,89	7,8	15,9
	Valeur rédhibitoire (1)		>85		>250		>50						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0		0		0		0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	>=95	<=15	>=85	<=35	>=90	<=6						
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2							
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	2		0		0		0		0		0	0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							>=65	<=20	>=70	<=1			

Liste des paramètres non Conformés selon l'exploitant :	Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation
Conformité en Performances selon l'exploitant :	Conforme

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage (Porter à connaissance) ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015, selon la pollution reçue par la station d'épuration.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales de fonctionnement (*), dont les résultats sont non conformes à la valeur limite en concentration et/ou en rendement.

(*) Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

- Pour l'évaluation de conformité en Performances des paramètres ayant des seuils journaliers, le nombre de mesures prises en compte intègre les mesures journalières réalisées Hors conditions normales de fonctionnement mais conformes ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées : ensemble des mesures réalisées sans tenir compte de la valeur du débit de référence ;
- Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation : sont ajoutés les bilans conformes en HCNF par rapport à l'arrêté d'autorisation de la station (local) ;
- Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation : à hauteur du débit de référence, et sont pris en compte les bilans HCNF mais conformes en l'arrêté d'autorisation de la station (local) ;

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Le contrôle annuel par un organisme agréé a été réalisé le 12/06/2020. Les conclusions sont présentées ci-dessous.

SYNTHESE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

✚ Mesures de débits :

- ◆ Déversoir en tête de station : Conforme
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ Boues : Conforme

✚ Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ Fractionnement : Conforme

✚ Analyses :

- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
- ◆ Analyses : Pas d'écart analytique sur les paramètres analysés.

✚ Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : Conforme
- ◆ Pluviométrie : Conforme

✚ Qualité :

- ◆ Manuel d'autosurveillance : la nouvelle version du manuel doit être rapidement rédigée comme demandé lors des précédents contrôles.
- ◆ Contrôles internes : Conforme

Le rapport de contrôle est disponible sur le site « Mesure Rejets ».

C.4 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

UDEP conforme localement sur l'ensemble des paramètres.

UDEP conforme selon l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur l'année 2020, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 588 m³/j. Le volume reçu a varié entre 266 et 2432 m³/j.

En moyenne, l'installation a reçu 78,5 kg/j de DBO₅.

La CPBO s'établit à 153,9 kg/j DBO₅ soit 57 % de la capacité nominale de traitement.

- D - Bilan annuel Milieu Naturel

D.1 – Préambule

Le suivi du milieu naturel est effectué selon les prescriptions de l'Arrêté préfectoral n°DDT_SEN_2020_01_14_D2.

Il prévoit un suivi amont / aval du Nizerand au droit du rejet de la station sur les paramètres de l'autosurveillance.

Les classes de « bon état », pour la DBO₅, NH₄ et Pt ont été déterminées à partir de l'Arrêté du 27 juillet 2018⁶ (tableau ci-dessous).

Paramètres par élément de qualité	Limites des classes d'état				
	très bon	bon	moyen	médiocre	mauvais
Bilan de l'oxygène					
oxygène dissous (mg O ₂ .l ⁻¹)	8	6	4		3
taux de saturation en O ₂ dissous (%)	90	70	50		30
DBO ₅ (mg O ₂ .l ⁻¹)	3	6	10		25
carbone organique dissous(mg C.l ⁻¹)	5	7	10		15
Température					
eaux salmonicoles	20	21,5	25		28
eaux cyprinicoles	24	25,5	27		28
Nutriments					
PO ₄ ³⁻ (mg PO ₄ ³⁻ .l ⁻¹)	0,1	0,5	1		2
phosphore total (mg P.l ⁻¹)	0,05	0,2	0,5		1
NH ₄ ⁺ (mg NH ₄ ⁺ .l ⁻¹)	0,1	0,5	2		5
NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ . l ⁻¹)	0,1	0,3	0,5		1
Nos ⁻ (mg NO ₃ ⁻ . l ⁻¹)	10	50	*		*
Acidification¹					
pH minimum	6,5	6	5,5		4,5
pH maximum	8,2	9	9,5		10
Salinité					
conductivité	*	*	*		*
chlorures	*	*	*		*
sulfates	*	*	*		*

Les classes de « bon état », pour la MES, la DCO et le NTK ont été déterminées à partir de la Circulaire DCE n° 2005-12 du 28/07/05⁷ (tableau ci-dessous).

PARAMÈTRES	LIMITES SUPÉRIEURE et inférieure du bon état
Bilan de l'oxygène	
DCO (mg/l O ₂)]20 - 30]
NKJ (mg/l N)]1 - 2]
Particules en suspension]25 - 50]
MES (mg/l)]15 - 35]
Turbidité (NTU)	
Effets des proliférations végétales	
Chlorophylle a + phéopigments (ug/l)]10 - 60]
Taux de saturation en O ₂ dissous (%)]110 - 130]
pH (unité pH)]8 - 8,5]
NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ /l)]0,1 - 0,3]
O ₂ (mini-maxi) (mg/10z)]1 - 3]
Acidification	
Aluminium (dissous) (ug/1)	
pH = 6,5]5 - 10]
pH > 6,5]100 - 200]
Polluants synthétiques spécifiques	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin
Polluants non synthétiques spécifiques	A préciser par groupes de types suite à l'inventaire exceptionnel 2005 et suivi des molécules pertinentes par bassin ou sous bassin

⁶ Arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement

⁷ Circulaire DCE n° 2005-12 du 28/07/05 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, ainsi qu'à la démarche à adopter pendant la phase transitoire (2005-2007)

D.2 – Suivi qualité du Nizerand sur le système de la CAVBS

En 2020, deux campagnes de mesures ont été réalisées en octobre et décembre afin de mesurer l'impact du rejet sur le milieu récepteur (ruisseau du Nizerand).

Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Le code couleur appliqué dans l'analyse est celui défini par l'arrêté du 27 Juillet 2015.

Suivi du milieu récepteur Amont du 01/01/2020 au 31/12/2020

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	PT	pH
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	unité pH
06/10/20	10.0	10.0	<3.0	< 5.2	<0.09	8.0
09/12/20	<2.0	5.0	<3.0	< 3.5	0.28	8.1

Suivi du milieu récepteur Aval du 01/01/2020 au 31/12/2020

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	PT	pH
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	unité pH
06/10/20	3.0	9.0	<3.0	< 4.9	0.09	8.0
09/12/20	<2.0	8.0	<3.0	< 2.9	0.36	8.2

On note que le rejet de la station ne décline pas le milieu récepteur les jours de mesures.

**- E - Bilan annuel Arrêté du 21
juillet 2015**

E.1 – Préambule

L'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit des modifications sur les rendus réglementaires dans le cadre de la transmission annuelle du bilan d'auto-surveillance. Dans l'attente d'un modèle imposé par le ministère, l'ensemble des points non abordés par l'ancien arrêté du 22 juin 2007 et son modèle de bilan annuel seront présentés dans le présent chapitre.

Il s'agit des éléments mentionnés par l'article 20 de l'arrêté, à savoir :

- 11° Une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement ;
- 12° Une autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences du présent arrêté ;
- 13° La liste des travaux envisagés dans le futur, ainsi que leur période de réalisation lorsqu'elle est connue.

E.2– Les éléments du diagnostic permanent du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Denicé étant inférieure à 10 000 Equivalents Habitants mais supérieur à 2000 EH, le diagnostic permanent doit être réalisé avant le 31 décembre 2024.

E.3– Analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement et autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences de l'AM du 21-07-2015

- **Système de collecte :**

Aucun ouvrage n'est assujéti à auto-surveillance réglementaire.

- **Système de Traitement**

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats 2020 :

Capacité nominale en EH/kg DBO ₅ /j :	4500 / 270
Débit nominal m ³ /j :	720
Débit de référence – PC95 m ³ /j:	1 440
Nombre de déversement A2	47
Nombre de déversement A5	NC
Charge annuelle collectée A2+A3 (kg DBO ₅)	29 038
Volume annuel collecté A2 + A3 (m ³)	215 251
Charge annuelle déversée A2 (kg DBO ₅)	321
Volume annuel déversé A2 (m ³)	2 407
Nombre de dépassement du débit de référence	11 jours

- **Conclusion/Conformité :**

L'UDEP est conforme ERU et conforme localement.

Conformité locale au regard du DLE :

- MES : 2 non-conformités en concentration et en rendement les 11/02/2020 et 10/03/2020 ;
- DBO₅ : aucune non-conformité en concentration et rendement, ce paramètre est conforme.
- DCO : aucune non-conformité en concentration et rendement, ce paramètre est conforme.
- NTK : aucune non-conformité en concentration et rendement, ce paramètre est conforme.
- Pt : aucune non-conformité en concentration et rendement, ce paramètre est conforme.

Le système de traitement est conforme localement au regard des prescriptions du DLE.

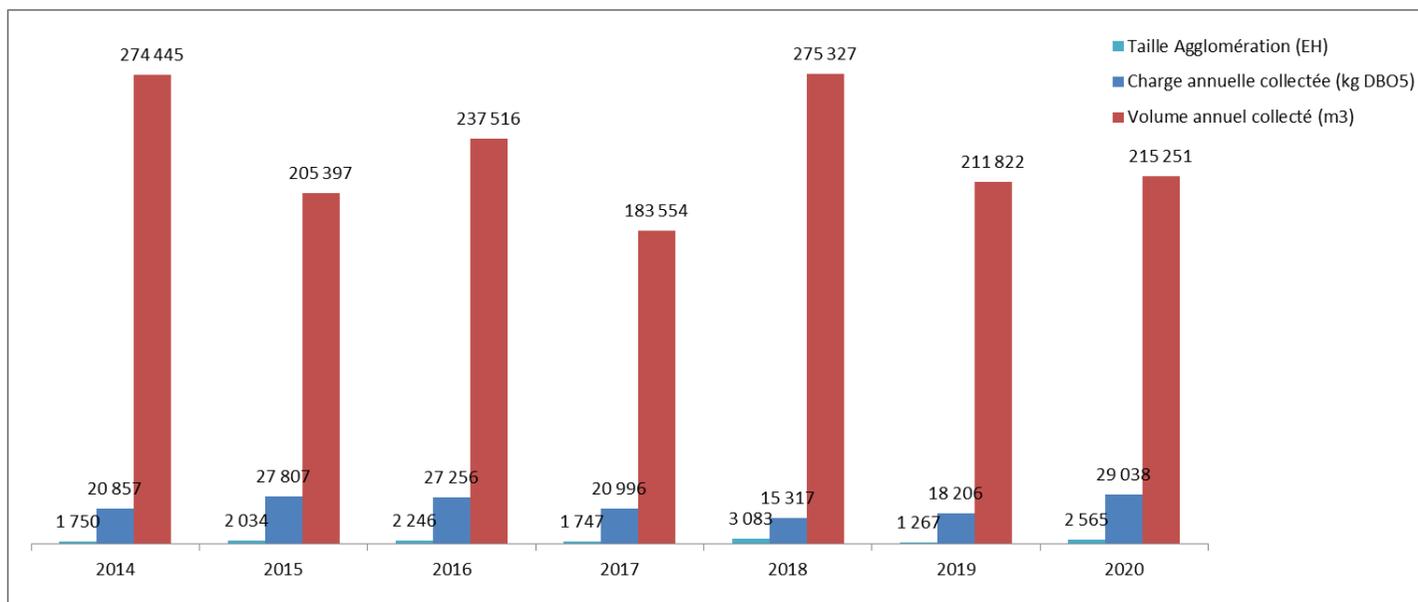
Conformité au regard de l'AM 21-07-2015 :

Le système de traitement est conforme au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.

- **Système de d'assainissement**

Le tableau ci-après présente les résultats du système et son évolution entre 2014 et 2020 :

Capacité en EH : 4500	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Evolution	
Qref en m³/j : 1440																
Taille Agglomération (EH/kg DBO5)	1 750,0	105,0	2 034,0	122,9	2 246,0	134,8	1 746,7	104,8	3 083,2	185,0	1 267,1	76,0	2 565,0	153,9	↗	↗
Nombre de jours de pluie	168		119		172		115		149		151		147		↗	
Charge annuelle collectée A1-A2-A3 (m³/ kg)	274445	20 857	205397	27 807	237516	27 256	183554	20 996	275 327	15 317	211 822	18 206	215 251	29 038	↗	↗
Charge moyenne déversée a chaque pluie EH (A1)	NC		NC	NC	NC	NC	-	-								
Charge annuelle déversée kg (A1)	NC		NC	NC	NC	NC	-	-								
Charge annuelle déversée m³ (A1)	NC		NC	NC	NC	NC	-	-								
jours de déversement A1 temps pluie	NC		-	-												
conformité collecte	Non équipé		-	-												
conformité traitement ERU/locale	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	=	=								



E.4- Travaux envisagés et leurs périodes de réalisation

Les travaux d'assainissement programmés sont issus du schéma directeur de l'ex-CCBNM ou prévus dans le cadre des aménagements annuels de voirie. L'objectif de ces travaux est la lutte contre les eaux claires parasites.

La projection 2021 est la suivante :

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Statut de l'opération
Denicé	RD504	Déconnexion d'un fossé du réseau unitaire	Non commencé
	Chemin des barrières - montée du Bourg	Renouvellement des réseaux	2021/2022
Lacenas	Route de Chazier	Renouvellement de réseau	2021/2022
	Avenue de l'Europe – rue du Lavoir	Réhabilitation du réseau	Travaux au 1er trimestre 2022
	Chemin des Rousselles	Réhabilitation du réseau	Travaux au 1er trimestre 2023
Montmelas	RD 44 Centre Bourg	Mise en séparatif	En cours

- F - Indicateurs sur le prix et la qualité du service du système de collecte CAVBS et de son unité de traitement

indicateurs	commentaires	Saisies 2019 (CCBNM/V AUXONNE)	Saisies 2020 (CCBNM/VA UXONNE)	unités	commentaires 2020
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2021		2,70	2,56	€ m3/120 m3	
Part communale et intercommunale				-	
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2021		60	43	€HT/an	
Tranche de prix unique		1,126	1,126	€HT/m ³	
Part distributeur (déléгатaire)				-	
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2021		25,72	26,10	€HT/an	
Tranche de prix unique		0,4669	0,4738	€HT/m ³	
Organismes publics				-	
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)		0,15	0,15	€HT/m ³	
VP.218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejets		0	0	€HT/m ³	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture		10	10	%	
DC.184 - Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2020 (hors travaux)		1454349	312018	€HT	Données remises par le délégataire en charge de la facturation sur Denicé et Lacenas, St Cyr et Vauxonne
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0	Unité	
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0	Unité	
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0		
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0		
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0		
P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		112	102	Unité	
Partie A : plan des réseaux				-	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.251 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	<i>oui : 5 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
Partie B : inventaire des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 15 points en partie A n'est pas atteint)				-	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	<i>0 à 15 points</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel		82	83,47	%	

l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres
 VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)
 VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose

			OUI/NON
	OUI	OUI	
0 à 15 points	92	92,2	%

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie
 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)
 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)
 VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾
 VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau
 VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent
 VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

0 à 15 points	53	55,48	%
oui : 10 points	OUI	OUI	OUI/NON
non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
oui : 10 points	NON	NON	OUI/NON
non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
oui : 10 points	OUI	OUI	OUI/NON
non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON

Consolidation

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)
 VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)

33,07	32,95	Km
83,97	85,08	Km

P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

VP.046 - Nombre de points noirs

0	0,8	Km
---	-----	----

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)
 VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)

0	1	Unité
33,07	32,95	Km
83,97	85,08	Km

P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)
 VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)
 VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)
 DC.195 - Montant financier des travaux engagés

0,61	0,65	%
33,07	32,95	Km
83,97	85,08	Km
3,57	3,82	Km
1 220 000,00	880 000,00	€HT

P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux

100	34	%
-----	----	---

Globale

prescriptions nationales issues de la directive ERU				:Confirmation DDT attendue en mai 2021
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	St CYR :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	LACENAS :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	DENICE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	0	%	VAUXONNE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
VP.176 - Charge entrante en DBO5	0,07	1,78	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	7,98	70,3	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,03	79,3	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	333,3	290,67	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2020

P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	Unité
---	-----	-----	-------

Partie A - Éléments communs à tous les types de réseaux

VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	<i>oui : 30 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0</i>	OUI	OUI	OUI/NON

	point			
Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs				
VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	oui : 10 points non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes				
VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui : 10 points non : 0 point	OUI	OUI	OUI/NON
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		448,43	452,18	Kg de DBO5/j Total
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		0,07	1,78	Kg de DBO5/j Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		7,98	70,3	Kg de DBO5/j Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		76,03	79,3	Kg de DBO5/j Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		364,35	300,8	Kg de DBO5/j Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2020
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		100	100	Globale :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		100	100	% St CYR :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		100	100	% LACENAS :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		100	100	% DENICE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU		100	100	% VAUXONNE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
VP.176 - Charge entrante en DBO5		0,07	1,78	Kg de DBO5/j Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5		7,98	70,3	Kg de DBO5/j Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2020

VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,03	79,3	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	333,3	290,67	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2020

P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	20	100	%	Globale :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	St CYR :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	LACENAS :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	DENICE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0	100	%	VAUXONNE :Confirmation DDT attendue en mai 2021
VP.176 - Charge entrante en DBO5	0,07	1,78	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	7,98	70,3	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,03	79,3	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	333,3	290,67	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2020

P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	67,8	95,5	%	Globale :Confirmation DDT attendue en mai 2021
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	1	Unité	St CYR
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	1	Unité	LACENAS
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	11	12	Unité	DENICE
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	32	49	Unité	VAUXONNE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	1	Unité	St CYR

VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	2	Unité	LACENAS
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	12	Unité	DENICE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	47	52	Unité	VAUXONNE
-				
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	54,2	84,2	tMS	
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0,056	0,16	tMS	St CYR
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	3	0,23	tMS	LACENAS
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0	10,1	tMS	DENICE
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	51	73,7	tMS	VAUXONNE
-				
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0,056	0,16	tMS	St CYR
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	3,1	0,23	tMS	LACENAS
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0,0001	10,1	tMS	DENICE
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	51	73,7	tMS	VAUXONNE
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	0,056	0,16	tMS	St CYR
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	3,1	0,23	tMS	LACENAS
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	0	10,1	tMS	DENICE
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	51	73,7	tMS	VAUXONNE
-				
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11522	10816	hab	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3710	3744	ab	
-				
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88,5	86,6	%	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3710	3744	ab	
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	4192	4353	ab	
-				
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	%	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0	0	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3710	3744	ab	
-				
P258.1 - Taux de réclamations	0,0001	0,00053	%	
VP.003 - Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	2	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3710	3744	ab	
-				
P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0	€/m ³	
VP.068 - Volume facturé	321278	513798	m ³	
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	0	€HTVA	
-				

P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2	3,4	an
VP.182 - Encours total de la dette	4 519 330,37	5 439 964,00	€
VP.183 - Epargne brute annuelle	2 276 112,76	1 590 545,00	€
			-
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,59	0.42	%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019	12861,15	8046,00	€TTC
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2019, au 31/12/2020	474 244,00	1930932	€TTC

Sur la base des budgets assainissement régie et DSP tout systèmes confondus

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution pluriannuelle des indicateurs financiers de l'ensemble des budgets assainissement de la CAVBS (tout système d'assainissement confondus).

	2017		2018		2019		2020	
	Assainissem	Step	Assainissem	Step	Assainissem	Step	Assainissem	Step
dépenses réelles (hors produits des cessions)	1 015 200	1 911 731	1 235 433	1 888 687	1 184 559,27	1 721 858,8	4 904 768	428 004
recettes	2 281 941	3 328 950	2 107 798	2 982 293	2 126 344,47	3 056 186,4	5 688 768	1 234 548
épargne Brute annuelle	1 266 741	1 417 219	872 364	1 093 606	941 785,20	1 334 327,6	784 001	806 544
encours de la dette au 31.12.20NN	222 226	5 314 784	178 397	4 848 413	143 152,62	4 376 177,8	5 203 260	236 704
capacité de désendettement	0.18	3.75	0.20	4.43	0,15	3,3	6,64	0,29

ANNEXE I - Liste des usagers non domestiques

La liste ci-après concerne les établissements non-domestiques recensés sur le système de collecte.

Système de collecte CAVBS									
(Les établissements en bleu correspondent à la progression annuelle)									
Nom de l'établissement	Commune	Activités	Régime ICPE ⁸	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature ⁹	Date de fin de validité
AUBAREAU	MONTMELAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
DUVERNAY	LACENAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
TRAUB	MONTMELAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
EARL Domaine des barrières	DENICE	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
Domaine de Thoiry	LACENAS	Viticulteur	-	En cours d'autorisation	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours

- (1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
 « macropolluant » : DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, P_T

⁸ Régime supérieur des installations classées ou AS : Autorisation seuil Seveso, A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration Contrôlée, D : Déclaration et NC : Non Concerné.

⁹ La durée des autorisations spéciales de déversement au titre des articles L1331-10 et suivants du code de la santé publique est standard, fixée à 5 années.

ANNEXE II - Bilan annuel des charges sur l'unité de traitement

Bilan sur les volumes

1 – Volume entrant dans le système de traitement

La station est équipée de mesure de débit à poste fixe.

Les volumes déversés en tête de station (A2) sont mesurés.

Il n'y a pas de by-pass A5.

La pluviométrie indiquée est celle mesurée par le pluviomètre de la STEP de Denicé les Bruyères.

Le tableau ci-dessous présente les volumes 2020 entrant (A2-A3) sur le système de traitement :

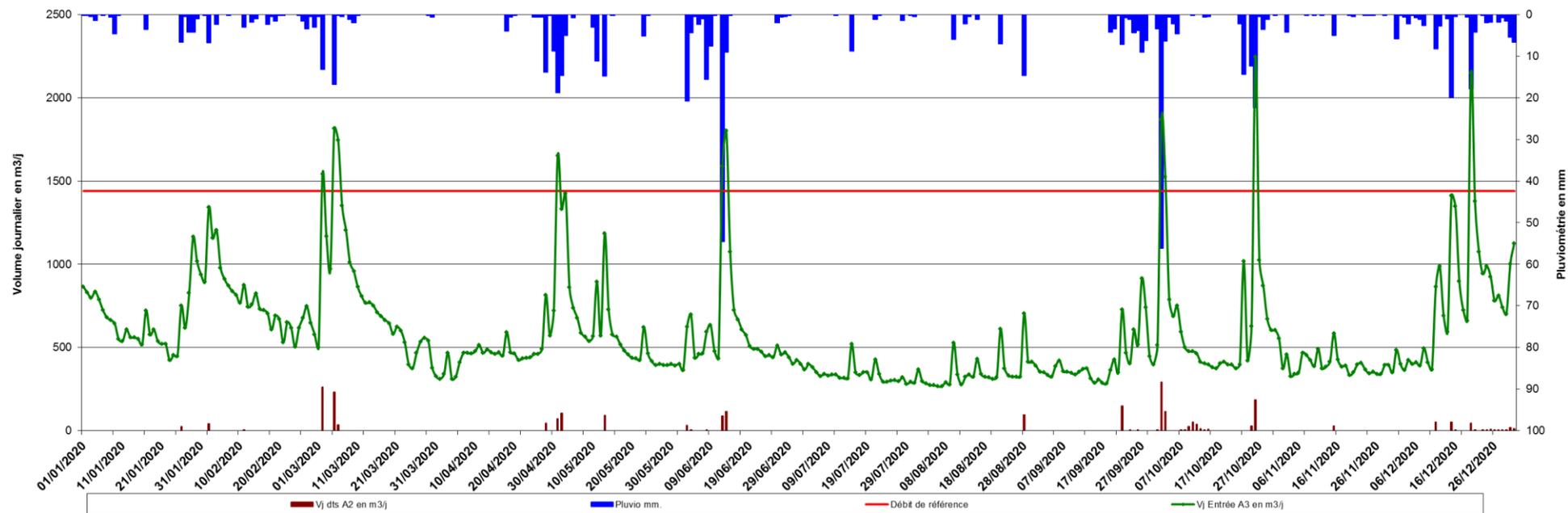
Année : 2020

Pluviométrie annuelle (mm) : 629.8

Débit annuel (m3) : 212 844 2 407

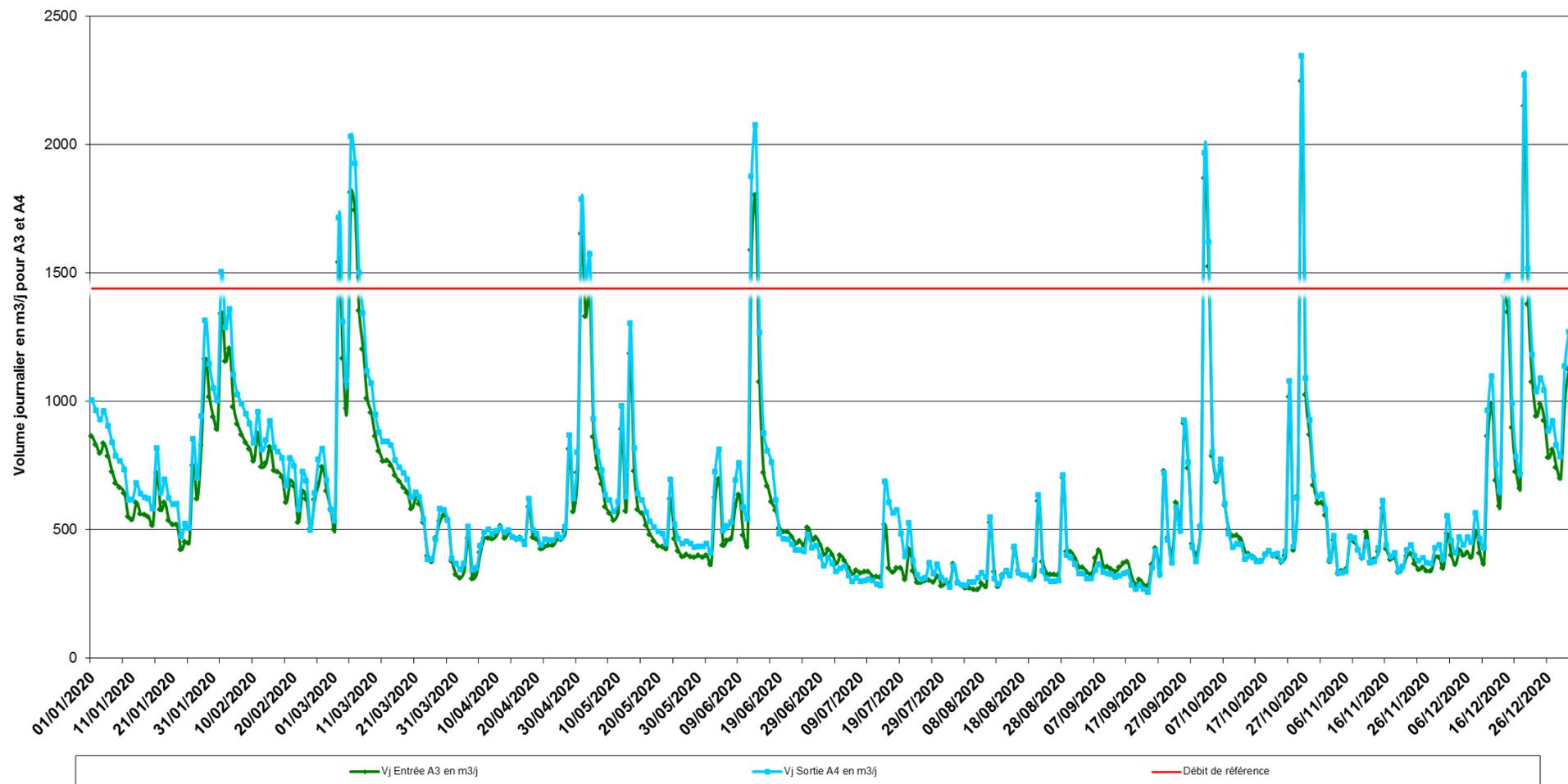
Date	janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet			août			septembre			octobre			novembre			décembre		
	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j	Pluvio. mm	Vj A3 m3/j	Vj A2 m3/j			
1	0.2	865	0	0.2	893	0	0.4	499	0	0.0	311	0	18.8	1 652	73	0.0	401	0	0.0	423	0	0.0	366	0	0.0	354	0	3.4	514	1	0.0	555	0	5.8	485	0
2	0.2	830	0	6.8	1 343	40	13.2	1 541	262	0.0	339	0	14.6	1 331	105	0.0	364	0	0.0	402	0	0.0	296	0	0.0	352	0	56.2	1 869	291	0.0	375	0	0.2	399	0
3	0.4	798	0	0.0	1 157	0	0.0	1 167	0	0.0	468	0	5.0	1 424	0	20.8	624	30	0.0	367	0	0.0	285	0	0.0	335	0	6.4	1 526	116	4.2	458	0	0.6	365	0
4	1.4	835	0	2.4	1 206	0	0.0	971	0	0.0	310	0	0.0	860	0	4.4	697	3	0.0	400	0	0.0	273	0	0.0	324	0	0.6	787	0	0.0	328	0	2.2	423	0
5	0.0	787	0	0.0	979	0	16.8	1 815	231	0.0	325	0	0.8	739	0	0.4	438	0	0.0	380	0	0.0	273	0	0.0	388	0	2.2	687	0	0.0	340	0	0.2	399	0
6	0.2	724	0	0.0	911	0	0.2	1 744	36	0.0	412	0	0.0	678	0	2.4	459	0	0.0	352	0	0.0	266	0	0.0	421	0	4.6	750	0	0.0	346	0	0.8	412	0
7	0.0	680	0	0.2	870	0	0.4	1 352	0	0.0	467	0	0.0	588	0	1.0	464	0	0.0	328	0	0.0	266	0	0.0	356	0	0.0	595	1	0.0	468	0	1.2	392	0
8	0.6	665	0	0.0	838	0	0.0	1 204	0	0.0	467	0	0.0	565	0	15.6	593	6	0.0	341	0	0.0	291	0	0.0	355	0	0.0	500	3	0.2	453	0	2.6	495	0
9	4.6	643	0	0.0	815	0	1.2	1 011	0	0.0	463	0	0.0	536	0	7.6	635	0	0.0	331	0	0.0	277	0	0.0	347	0	0.0	476	24	0.0	423	0	0.0	410	0
10	0.2	549	0	0.0	767	0	2.0	957	0	0.0	478	0	3.0	567	0	0.2	478	0	0.0	336	0	6.0	528	0	0.0	337	0	0.2	477	52	0.2	388	0	0.0	367	0
11	0.0	538	0	3.0	875	5	0.2	863	0	0.0	513	0	11.2	893	0	0.0	434	0	0.2	336	0	0.0	337	0	0.0	354	0	0.0	465	38	0.0	492	0	8.2	864	53
12	0.0	606	0	0.0	745	0	0.0	806	0	0.0	467	0	0.0	572	0	54.6	1 590	90	0.0	318	0	0.0	277	0	0.0	369	0	0.0	415	10	0.2	375	0	2.8	989	0
13	0.0	562	0	1.8	758	0	0.0	767	0	0.0	488	0	14.8	1 186	92	9.0	317	0	2.2	317	0	0.0	322	0	0.0	374	0	0.6	405	3	0.0	385	0	0.0	691	0
14	0.0	560	0	1.0	823	0	0.0	770	0	0.0	472	0	0.0	727	0	0.2	1 074	0	0.0	314	0	0.4	336	0	0.0	315	0	0.4	396	7	0.0	413	0	1.0	593	0
15	0.0	550	0	0.0	730	0	0.0	751	0	0.0	461	0	0.2	577	0	0.0	723	0	8.8	520	0	0.0	323	0	0.0	286	0	0.0	382	0	5.0	585	28	19.8	1 412	53
16	0.0	517	0	0.0	725	0	0.0	710	0	0.0	469	0	0.0	564	0	0.0	669	0	0.0	349	0	1.2	429	0	0.0	307	0	0.0	375	0	0.0	426	0	0.4	1 347	4
17	3.6	722	0	2.4	705	0	0.0	688	0	0.0	450	0	0.0	517	0	0.0	608	0	0.0	334	0	0.0	339	0	0.0	286	0	0.0	403	0	0.0	385	0	0.0	898	0
18	0.0	577	0	0.4	607	0	0.0	664	0	4.0	590	0	0.0	481	0	0.0	574	0	0.0	351	0	0.0	323	0	0.0	282	0	0.0	414	0	0.0	392	0	0.0	725	0
19	0.0	607	0	1.6	692	0	0.0	645	0	0.6	470	0	0.0	456	0	0.0	507	0	0.0	351	0	0.0	321	0	4.2	364	0	0.0	397	0	0.2	334	0	0.6	660	0
20	0.0	537	0	0.2	670	0	0.0	582	0	0.2	463	0	0.0	436	0	0.0	491	0	0.0	307	0	0.0	310	0	3.4	428	0	0.0	396	0	0.4	352	0	17.8	2 151	44
21	0.0	520	0	0.2	529	0	0.0	623	0	0.0	424	0	0.0	435	0	0.0	491	0	1.2	426	0	0.0	320	0	0.2	350	0	0.0	373	0	0.0	397	0	4.2	1 379	3
22	0.0	521	0	0.0	651	0	0.0	601	0	0.0	434	0	0.0	424	0	0.0	473	0	0.2	339	0	7.0	611	0	7.2	729	147	2.2	398	0	0.0	406	0	0.0	1 076	0
23	0.0	423	0	0.0	619	0	0.0	529	0	0.0	438	0	5.2	620	0	0.0	446	0	0.0	294	0	0.0	375	0	0.8	467	0	14.4	1 018	0	0.2	367	0	0.2	943	4
24	0.0	454	0	0.0	503	0	0.0	398	0	0.0	439	0	0.2	464	0	0.0	455	0	0.0	295	0	0.0	332	0	1.2	403	1	0.0	421	0	0.2	344	0	2.0	988	2
25	0.0	447	0	0.2	617	0	0.0	374	0	0.6	462	0	0.0	417	0	0.0	440	0	0.0	301	0	0.0	325	0	4.4	606	0	12.4	627	29	0.2	354	0	1.8	925	9
26	6.6	750	26	1.6	678	0	0.0	467	0	0.6	461	0	0.0	394	0	2.0	509	0	0.0	304	0	0.0	324	0	3.8	516	1	22.4	2 247	185	0.0	340	0	0.0	782	3
27	0.4	619	0	3.4	746	0	0.0	535	0	0.6	491	0	0.0	402	0	0.6	458	0	0.0	296	0	0.0	324	0	9.0	913	0	0.4	1 024	0	0.0	340	0	1.8	811	3
28	4.2	829	0	0.4	649	0	0.0	557	0	13.8	815	46	0.0	395	0	0.4	469	0	1.4	321	0	14.6	704	95	6.2	740	0	3.6	871	0	0.2	394	0	0.8	742	2
29	4.2	1 164	0	3.0	579	0	0.2	539	0	0.2	570	0	0.0	393	0	0.2	442	0	0.0	281	0	0.0	414	0	0.0	446	0	1.2	672	0	0.0	393	0	1.6	701	6
30	1.0	1 017	0				0.6	378	0	8.8	722	0	0.0	399	0	0.0	402	0	0.2	293	0	0.0	414	0	0.0	398	0	0.0	604	0	0.0	349	0	5.4	1 000	17
31	0.0	938	0				0.0	326	0			0	0.0	392	0			0.4	288	0	0.0	390	0			0.2	605	0				6.6	1 125	12		
TOTAL	27.8	20 834	26	28.8	22 680	45	35.2	24 834	529	29.4	14 139	46	73.8	20 084	270	119.4	18 210	244	12.4	10 595	0	31.4	10 971	95	40.4	12 502	149	131.4	21 089	760	11.2	11 957	28	88.6	24 949	215
MOYENNE	0.9	672	1	1.0	782	2	1.1	801	17	1.0	471	2	2.4	648	9	4.0	607	8	0.4	342	1	1.0	354	3	1.4	417	5	4.2	680	25	0.4	399	1	2.9	805	7
MAXIMUM	6.6	1 164	26	6.8	1 343	40	16.8	1 815	262	13.8	815	46	18.8	1 652	105	54.6	1 802	115	8.8	520	14.6	704	95	9.0	913	147	56.2	2 247	291	5.0	585	28	19.8	2 151	53	
MINIMUM	0.0	423	0	0.0	503	0	0.0	326	0	0.0	310	0	0.0	392	0	0.0	364	0	0.0	281	0	0.0	266	0	0.0	282	0	0.0	373	0	0.0	328	0	0.0	365	0

Le graphique ci-dessous présente les volumes entrants (A2-A3) en 2020 sur le système de traitement.



2 – Volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées

Le graphique ci-dessous présente les volumes entrant et sortant du système de traitement hors A2. Il n'y a pas de bypass intermédiaire A5.



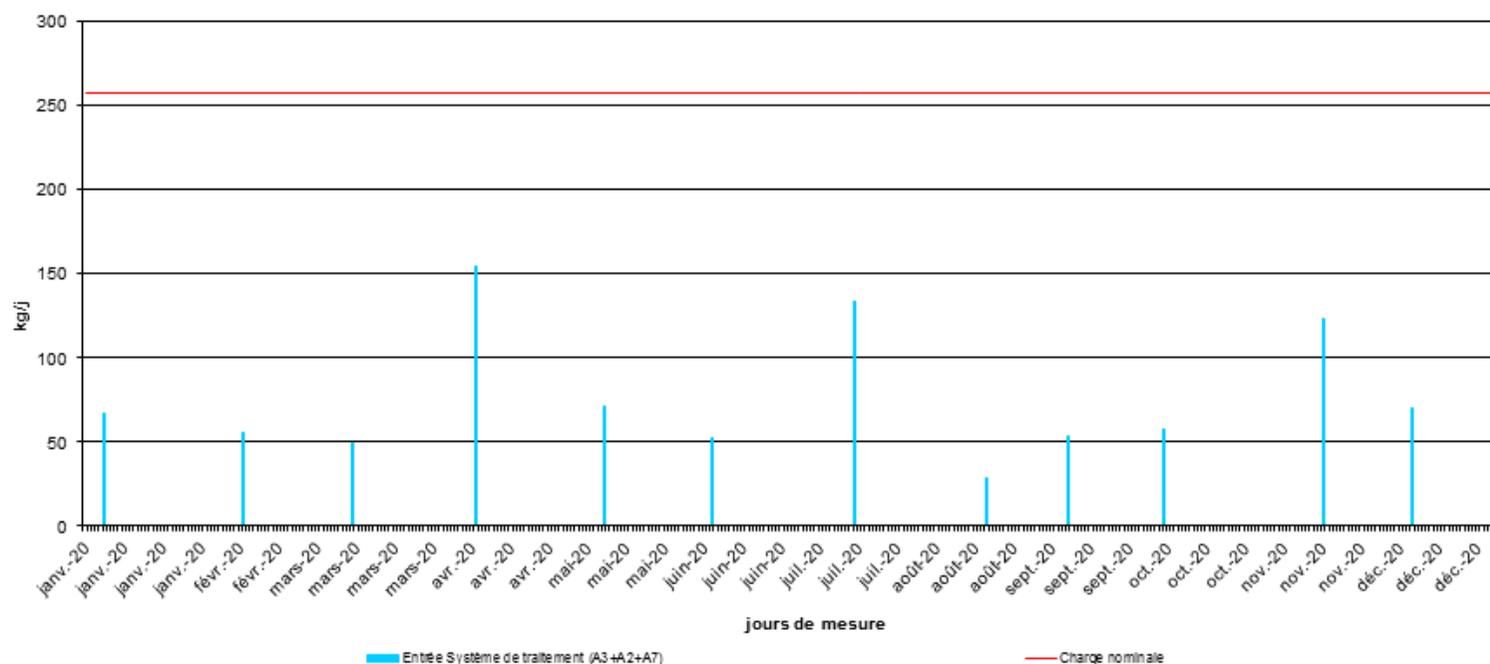
Bilan sur les charges

1- La pollution entrant dans le système de traitement :

Le graphique ci-dessous présente la charge totale entrante dans le système de traitement (points A2 + A3) les jours de mesures (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées pour le point A3, et estimées pour le point A2.

Année : 2020

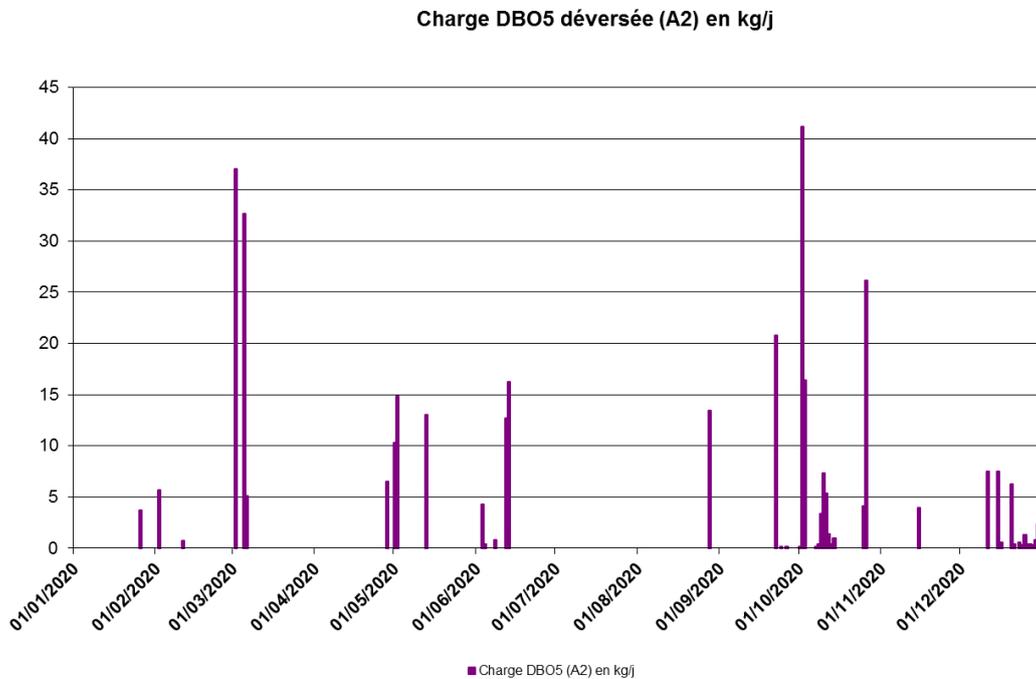
DBO₅ : charge entrante dans le système de traitement et charge réglementaire les jours de mesure



On ne notera aucun dépassement de la charge nominale sur le paramètre DBO₅.

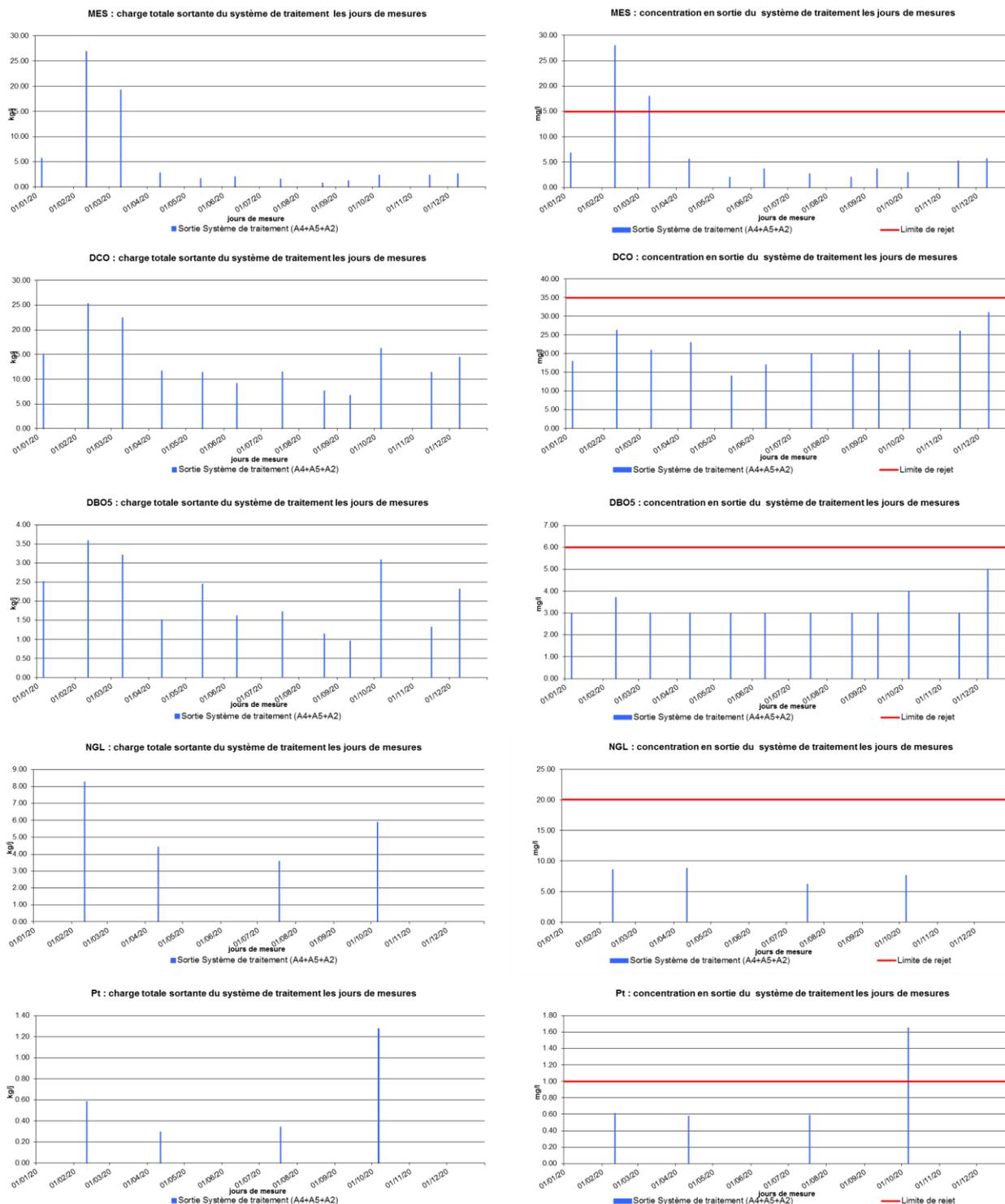
2 – La pollution déversée en tête de station :

Le graphique ci-dessous présente la charge déversée (point A2) évaluée à partir des volumes réels mesurés au droit du déversoir entrée station et des concentrations moyennes annuelles en entrée de traitement.



3 – La pollution sortant du système de traitement :

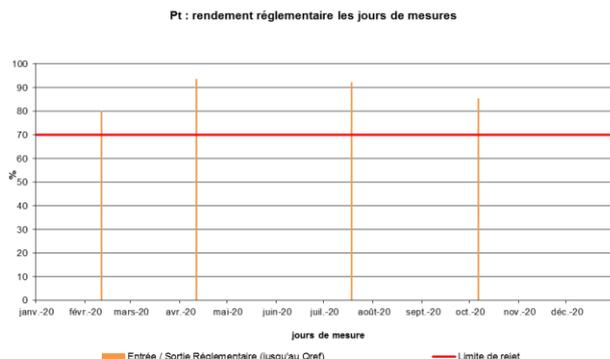
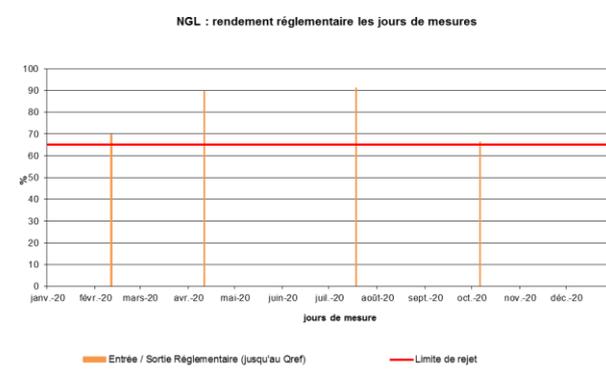
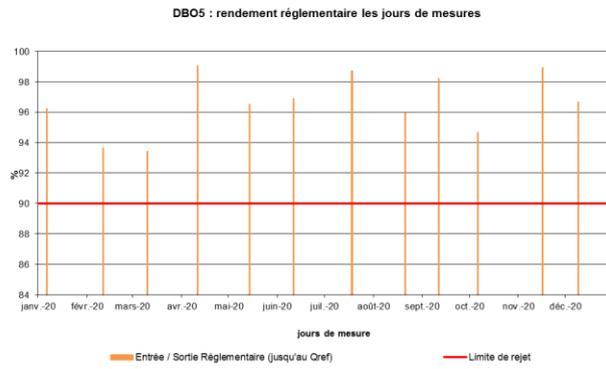
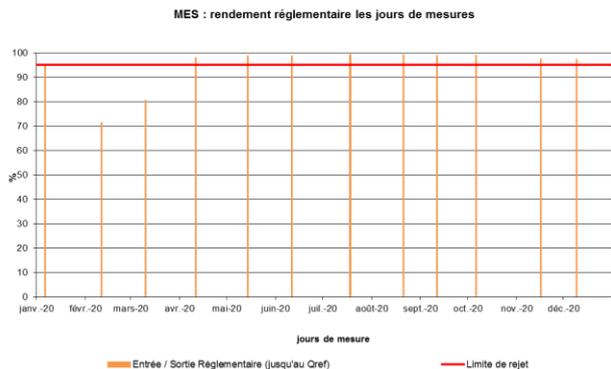
Les graphiques ci-dessous présentent les charges totales sortant du système de traitement (points A2 + A4) les jours de mesure (en kg/j). Il s’agit de valeurs mesurées.



L’ensemble des bilans a été réalisé dans les conditions normales de fonctionnement. Le 11 février et le 10 mars les seuils de sortie sont dépassés sur le paramètre MES. Le 6 octobre, le seuil de sortie est dépassé sur le paramètre Pt.

4 – Le calcul des rendements :

Les graphiques ci-dessous présentent les rendements sur le système de traitement (entrée : A2 + A3 et sortie : A2 + A4) les jours de mesures.



Le rendement n'est pas respecté à 2 reprises pour les MES et la DCO.

Les calculs des rendements en moyenne annuelle pour l'azote global et le phosphore présentent des valeurs conformes.

Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

1 – Les boues :

Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

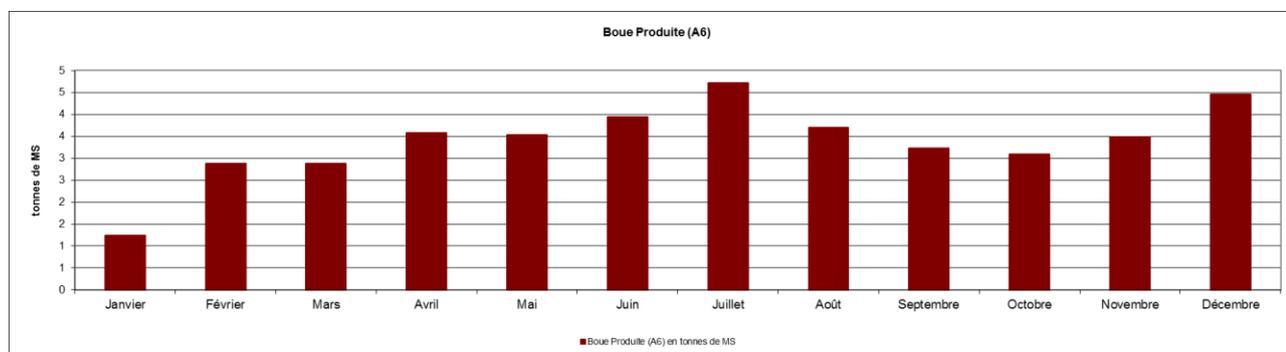
Boues			Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boue produite (point A6)				40.8
Boues apportées (point S5)	Origine	Sandre		
	Station de Thoiry (Lacenas)	0609607004	40	0.23
Boues évacuées (points S6 et S17)			18.7	10.1

Les boues apportées correspondent au réensemencement de la station de Denicé effectué le 21 août suite à un problème d'aération. Cet événement est décrit dans la fiche de non-conformité 2020-08-20 ST.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

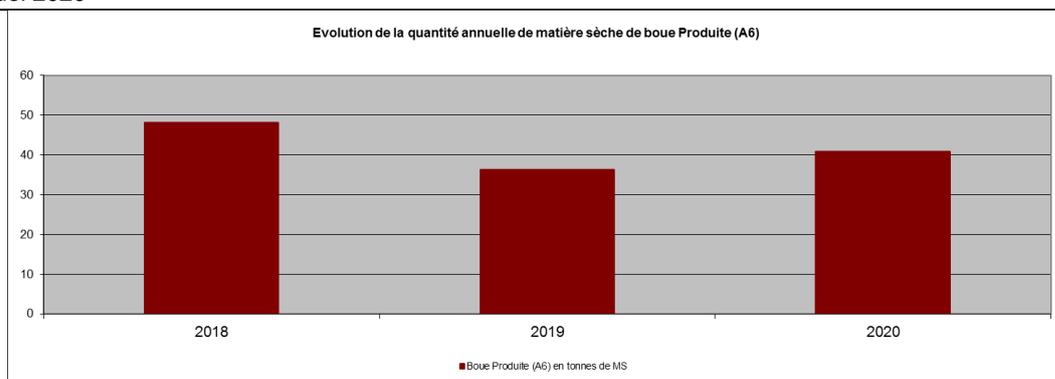
- quantité annuelle de matière sèche de boue produite (A6) mois par mois.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	1.2	2.9	2.9	3.6	3.5	3.9	4.7	3.7	3.2	3.1	3.5	4.5



- évolution de la quantité de matière sèche de boue produite (A6) sur 3 années.

	2018	2019	2020
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	48.1	36.3	40.8



La baisse de quantité de boue produite par rapport à 2018 s'explique par l'arrêt de l'apport des boues du système de Lacenas à partir du mois de février 2019.

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destination (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observation
Compostage « Produit »	10.9	100	Plateforme Leledy Compost

Les boues liquides sont traitées sur site dans 6 filtres plantés de roseaux.
Un filtre a été curé au mois de septembre.

2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destinations
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	1	STEP de Pierre Bénite
Sables (S10) en tonnes	6	STEP de Pierre Bénite
Huiles / Graisses (S9) en m3	8,5	STEP de Pierre Bénite

3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

Aucune admission extérieure sur la file eau.

Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation en kWh
Electricité	189 130

2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en kg de matière commerciale)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)	File(s) désodorisation
Sels de fer (FeCl3)	6 814		

3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m ³)	-
Eau de forage (en m ³)	NC

Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
NC 2020-02-11 ST	11/02/20	11/02/20	1	non	Non-conformité sur MES	Impact non significatif	
NC 2020-03-10 ST	10/03/20	10/03/20	1	non	Non-conformité sur MES	Impact non significatif	
NC 2020-08-20 ST	07/08/2020	20/08/2020	14	oui	Incident Déficit d'aération en raison d'un défaut électrique.	Impact sur le milieu non significatif	Passage de l'aération en marche forcée dès la détection du défaut. Réensemencement de la station par sécurité avec environ 50 m ³ de boues de la STEP de Thoiry Remplacement de la pièce électrique défectueuse.
NC 2020-10-07 ST	07/10/2020	14/10/2020	7	oui	Incident Déversement d'eaux brutes en tête de station en raison d'un dysfonctionnement du poste de relevage en entrée de station.	Impact sur le milieu non significatif	<u>Mesure à moyen terme</u> Mise en place d'un fonctionnement des pompes sur sonde de niveau en plus du fonctionnement sur poires

Parmi les faits marquants on peut noter le dépassement du débit de référence aux dates suivantes :

Date	Pluvio. en mm	Volume en m ³ /j					
		Entrée A3	Sortie A4	Entrée Système	Sortie Système	By- Pass	Déversoir en tête de Station
02/03/2020	13.20	1541.00	1715.00	1803.00	1977.00		262.00
05/03/2020	16.80	1815.00	2029.00	2046.00	2260.00		231.00
06/03/2020	0.20	1744.00	1924.00	1780.00	1960.00		36.00
01/05/2020	18.80	1652.00	1785.00	1725.00	1858.00		73.00
12/06/2020	54.60	1590.00	1875.00	1680.00	1965.00		90.00
13/06/2020	9.00	1802.00	2075.00	1917.00	2190.00		115.00
02/10/2020	56.20	1869.00	1967.00	2160.00	2258.00		291.00
03/10/2020	6.40	1526.00	1619.00	1642.00	1735.00		116.00
26/10/2020	22.40	2247.00	2344.00	2432.00	2529.00		185.00
15/12/2020	19.80	1412.00	1456.00	1465.00	1509.00		53.00
20/12/2020	17.80	2151.00	2268.00	2195.00	2312.00		44.00

Le débit de référence 2020 correspond au percentile 95 calculé sur les 5 dernières années.
Il est égal à 1 440 m³/j.

On note sur 2020 :

- 11 jours où le débit de référence de l'installation a été dépassé.

2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Référence	Date de début	Date de fin	Nombre de jour	Volume	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NH4 (kg)	PT (kg)
NC 2020-10-07 ST	07/10/2020	14/10/2020	7	138	35	56	11	3	2

On note 11 jours de déversement consécutifs au dépassement du débit de référence.

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :



Suivi métrologique UDEP de Denicé les Bruyères



Objet du contrôle	Organisme / personne effectuant les opérations	Fréquence du contrôle	Description des opérations de suivi métrologique	EMT	Modalité de calcul des écarts	Modalité de suivi de contrôle
Débitmètres mesure en canal ouvert (sondes US) Déversoir en tête Q3 Sortie station Q2	Agent d'exploitation	hebdomadaire	Nettoyage sondes Vérification hauteur mesurée Vérification zéro Vérification débit par rapport à l'abaque	± 5% du débit		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Agent qualifié en métrologie	mensuelle	Cohérence des volumes mensuels entrée/sortie (Q5)	± 10% du volume	(Va-Vm)/Vm	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
		semestrielle	Simulation de la hauteur d'eau (10 hauteurs simulées)	± 5mm		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
Débitmètres électromagnétiques Entrée traitement Q1 Boues produites Q4	Agent qualifié en métrologie	mensuelle	Cohérence des volumes mensuels entrée/sortie (Q2-Q3-Q4)	± 10% du volume	(Va-Vm)/Vm	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
		annuelle	Contrôle débit par empotage (Q6)	± 10% du volume		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Intervenant externe	annuelle	Contrôle avec débitmètre portatif	± 10% du volume		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Intervenant externe	Tous les 7 ans	Contrôle électronique			Enregistrement informatique et rapport de contrôle
Préleveurs Entrée traitement P1 Sortie traitement P2	Agent d'exploitation	A chaque bilan	Température enceinte préleveur Comparaison volume 24h prélevé (Vp) par rapport au volume théorique (Vt)	5°C ± 3 ≤ 10%	(Vp-Vt)/Vt	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Agent qualifié en métrologie	trimestrielle	Volume unitaire Répétabilité des prélèvements Vitesse ascensionnelle	V > 50 mL EType ≤ 5% v > 0,5 m/s		Enregistrement informatique des résultats de contrôle

Opérations de renouvellement

RAS en 2020

ANNEXE III - Indicateurs RPQS

Facture d'assainissement type 2020 (Indicateur D204.0)

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	43,00	-28%
Part proportionnelle	135,12	135,12	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,12	178,12	-8,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,72	26,10	+1,5%
Part proportionnelle	56,03	56,86%	+1,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	81,75	82,96	+1,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	—	—	
TVA	29,49	29,49	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,49	45,91	-3,3%
	324,36	306,99	-5,4%
Prix TTC au m³	2,70	2,56	-5,2%



DIRECTION INGÉNIERIE TECHNIQUES ET URBAINES

Agglo Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert - CS 70 290 69400 Villefranche-sur-Saône

tél. 04 74 68 23 05 - Fax : 04 74 68 45 61

services.techniques@agglo-villefranche.fr

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Ouilières, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo